



Assemblée générale

Cinquante et unième session

35^e séance plénière

Mardi 15 octobre 1996, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 156 de l'ordre du jour

Octroi à l'Organisation internationale de police criminelle du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale

Projet de résolution A/51/L.1

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Suède, qui va présenter le projet de résolution A/51/L.1.

M. Osvald (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom de ses 43 auteurs, le projet de résolution intitulé «Octroi à l'Organisation internationale de police criminelle du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale», qui fait l'objet du document A/51/L.1. Je dois dire que dans ce document la République islamique d'Iran a été omise par inadvertance en tant que l'un des auteurs du texte. Les pays suivants nous ont également informés de leur désir de se joindre à la liste des auteurs : Australie, Belgique, Brunéi Darussalam, Canada, Croatie, Géorgie, Hongrie, Irlande, Israël, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, République de Moldova, Roumanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Turquie, Ukraine et Zimbabwe.

La lutte contre le crime international et sa prévention constituent un défi crucial pour la communauté internationale. Sans la mise en oeuvre d'une coopération à l'échelle mondiale, nous échouons dans cette tâche. C'est pourquoi il est essentiel de tout faire pour faciliter et encourager la coopération et la coordination entre les différents organes qui participent à la lutte contre la criminalité et ses ramifications transnationales.

Les activités d'Interpol dans ce domaine sont connues et largement appréciées. Les 176 États actuellement représentés au sein d'Interpol en font une enceinte mondiale unique de prévention du crime. Interpol a coopéré avec l'ONU pendant des années sur une gamme de problèmes liés à la prévention de la criminalité et à l'application des lois. Lors de la tenue, l'année dernière, à Beijing, de l'Assemblée générale d'Interpol, les membres d'Interpol ont adopté à l'unanimité une résolution qui traduisait le souhait d'Interpol d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies afin que s'établisse une coopération plus étroite encore entre les organisations.

C'est sur cette base que ma délégation, de concert avec les délégations issues des différents groupes régionaux, présente le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous pensons que l'octroi à Interpol du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale contribuera grandement aux efforts déployés pour lutter contre la criminalité au niveau international. Interpol est une organisation intergouvernementale qui réunit toutes les conditions pour bénéficier du

statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, tel qu'il est énoncé dans la résolution 49/426. Dans le dispositif du projet de résolution, l'Assemblée invite l'Organisation internationale de police criminelle-Interpol à participer aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale en qualité d'observateur et demande au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour donner suite à la résolution. Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera ce projet de résolution par consensus.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/51/L.1.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/51/L.1?

Le projet de résolution est adopté (résolution 51/1).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la résolution qui vient d'être adoptée, je donne la parole à M. Björn Eriksson, Président de l'Organisation internationale de police criminelle-Interpol.

M. Eriksson (Organisation internationale de police criminelle-Interpol) (*interprétation de l'anglais*) : Le Secrétaire général de l'Organisation internationale de police criminelle-Interpol, M. Raymond Kendall, et moi-même sommes très honorés d'être présents aujourd'hui à l'Assemblée générale des Nations Unies. Au nom de l'Organisation internationale de police criminelle-Interpol, je voudrais saisir cette occasion pour dire combien nous nous félicitons de la décision qui a été prise d'octroyer à notre organisation le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous sommes très fiers du fait que la semaine prochaine, nous allons pouvoir annoncer à notre organe décisionnel, le Comité exécutif, et à notre Assemblée générale que nous avons atteint l'objectif que s'était fixé l'Assemblée générale l'année dernière, à savoir l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Secrétaire général et moi-même voudrions remercier sincèrement la délégation de la Suède auprès de l'ONU et tous les pays membres représentés au sein du Comité exécutif d'Interpol, ainsi que les autres auteurs de la résolution qui ont tant fait pour qu'Interpol se voit octroyer le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La mission d'Interpol, qui compte 176 pays membres, consiste à lutter contre les violations internationales du droit pénal tout en respectant les droits de l'homme et les lois des pays qui en sont membres. L'ONU et Interpol remplissent à bien des égards la même mission : garantir un monde plus sûr. En conséquence, nos deux organisations coopèrent depuis de nombreuses années dans de nombreux secteurs liés à la prévention de la criminalité et à l'application des lois. La décision qui a été prise aujourd'hui signifie que nous disposons maintenant de bases encore plus solides au niveau le plus élevé pour renforcer et élargir notre coopération. N'oublions pas que nos deux organisations appuient la grande majorité des peuples du monde dans la lutte qu'ils mènent contre une minorité qui commet des crimes. La décision qui a été prise aujourd'hui bénéficiera donc non seulement aux deux organisations, mais aussi aux peuples pour lesquels nous oeuvrons.

L'Organisation internationale de police criminelle dispose aujourd'hui d'installations techniques très perfectionnées ainsi que d'un réseau de communications rapide et sûr, qui nous permet de transmettre des renseignements d'un continent à l'autre en toute sécurité. L'Organisation dispose aussi d'un Service de renseignements criminels analytique qui traite des crimes internationaux sur la base de renseignements en provenance de 176 pays membres de notre organisation. Ce service élabore des rapports qui revêtent la plus haute importance pour arrêter des stratégies et des politiques efficaces en matière d'application des lois.

Nous nous sommes engagés depuis peu dans un processus de régionalisation et avons créé des bureaux sous-régionaux en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud. Nous prévoyons que cette évolution se poursuivra et qu'Interpol pourra contribuer à améliorer la coopération au niveau régional en matière d'application des lois.

Enfin, l'ONU, ses institutions et Interpol coopèrent depuis de longues années dans le domaine de l'application des lois. Ces dernières années, nous avons élargi cette coopération à d'autres domaines, tels que le Tribunal criminel international pour l'ex-Yougoslavie. Je suis convaincu que nous trouverons encore dans l'avenir de nouveaux domaines de coopération.

En tant que représentants de l'Organisation internationale criminelle de police-Interpol, le Secrétaire général et moi-même sommes convaincus que notre organisation dispose des moyens et des structures nécessaires pour répondre aux exigences de l'avenir. Nous espérons que dans un effort commun avec l'ONU, nous pourrions aborder le

XXIe siècle en étant encore plus efficaces dans la lutte contre la criminalité au niveau international.

Nous pensons que la plus grave menace qui pèse aujourd'hui sur nos démocraties réside dans le danger que représentent le crime organisé et le trafic des drogues, dont les ressources combinées, dérivées de leurs activités illégales, leur permettent de corrompre nos institutions démocratiques au plus haut niveau. Animés d'une volonté politique et grâce à une approche orientée vers l'action, nous serons dans une position beaucoup plus favorable. Le statut plus élevé octroyé à notre organisation lui permettra de mieux coordonner ses actions en vue de la réalisation de notre principal objectif : faire du monde un lieu plus sûr. Une fois encore, au nom du Secrétaire général et en mon nom, je renouvelle nos remerciements et notre gratitude.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 156 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 98 de l'ordre du jour (*suite*)

Activités opérationnelles de développement

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis à mi-parcours de la décennie dans l'application de la résolution 45/217 de l'Assemblée générale relative au Sommet mondial pour les enfants (A/51/256)

M. Amorim (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Le Sommet mondial pour les enfants a marqué un tournant historique, non seulement parce qu'il a réuni 71 chefs d'État et 88 délégués ministériels pour adopter un document, mais aussi parce qu'il a lancé un mouvement sans précédent en faveur des enfants dans le monde.

Les progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants sont encourageants et montrent que les Nations Unies peuvent jouer un rôle efficace dans le domaine du développement. On peut certes rétorquer que, de toutes façons, des progrès auraient été réalisés. Cela est vrai jusqu'à un certain point. Mais l'instauration, par le Sommet, d'objectifs mesurables et assortis d'un délai a certainement été déterminant pour la mobilisation des ressources.

Le Brésil non seulement a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant mais a également donné l'impul-

sion nécessaire pour atteindre les objectifs de la fin de la décennie, notamment dans le domaine de l'immunisation, de l'iodation du sel et de la fourniture de vitamine A. Dans ce domaine, la mise en place d'un partenariat à différents niveaux pour la réalisation des objectifs du Sommet mondial a constitué un élément clef.

Au premier niveau, une coopération étroite a été établie entre le Gouvernement et la société civile. La préparation du programme d'action a été le fruit d'un processus de participation. L'organe responsable de la définition des politiques nationales et des directives liées aux enfants — le Conseil pour la défense de l'enfant et de l'adolescent — est, en fait, composé de représentants de différents ministères et d'organisations non gouvernementales. Cette méthode a conféré une plus grande légitimité pour ce qui est des politiques et des actions et, parallèlement, elle a permis de susciter une prise de conscience et de mobiliser les populations locales.

Au deuxième niveau, le partenariat se traduit par la coordination entre le gouvernement fédéral, les districts et les municipalités. La décentralisation constitue la caractéristique première de notre processus de suivi du Sommet mondial pour les enfants. Théoriquement, il aurait été plus simple pour le gouvernement fédéral de préparer un programme national d'action et de consulter, à cet égard, les gouvernements d'État. Au lieu de cela, nous avons choisi de lancer un processus comprenant la préparation de programmes d'action au niveau de l'État et en coopération étroite avec les municipalités. Cette méthode s'est révélée efficace car elle a permis de stimuler le sens des responsabilités entre les différentes sphères gouvernementales. En même temps, grâce à cette façon de faire, les besoins spécifiques de chaque région ont pu être pris en compte de façon satisfaisante.

À un autre niveau encore, nous avons mis au point une stratégie de partenariat avec nos voisins. En 1994, les 28 gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont confirmé leur engagement à l'égard des objectifs en faveur des enfants en signant l'Accord de Narino. Au début de cette année, nos pays se sont de nouveau réunis à Santiago pour faire le bilan des résultats de leurs politiques et discuter des orientations futures. Le partenariat régional a fourni la possibilité aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'exposer leurs propres perspectives sur les questions relatives aux enfants, notamment en présentant des programmes liés aux droits de l'enfant outre ceux initialement convenus au Sommet mondial.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, il faut mentionner le partenariat avec les enfants eux-mêmes. Au Brésil, nous travaillons en accord avec des organisations de base ayant à leur tête des enfants. Notre méthode est conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant, qui considère les enfants en tant que sujets sociaux et non pas seulement en tant qu'objets politiques. Dans tous ces partenariats, le rôle du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en tant que catalyseur, a été très important.

Selon le rapport du Secrétaire général,

«les premières informations paraissent encourageantes et permettent d'espérer que la plupart des objectifs en faveur des enfants seront atteints.» (A/51/256, par. 11)

Toutefois d'importants problèmes restent encore à régler.

Il est essentiel de maintenir l'élan acquis par les pays qui ont déjà atteint les objectifs fixés pour la mi-décennie, voire pour la décennie, et de ne pas se contenter des résultats passés. Nous devrions nous préoccuper de l'ampleur des objectifs à atteindre dans les pays qui risquent d'être marginalisés pour ce qui est de l'appui apporté par la communauté internationale. Il est trop tôt pour que la communauté internationale — en particulier l'UNICEF — réduise son aide à ces pays.

Un autre défi consistera à accélérer le progrès vers les objectifs fixés pour la fin de la décennie, notamment en Afrique subsaharienne. Certains objectifs de la fin de la décennie seront plus difficiles à réaliser que ceux de la mi-décennie car ils impliquent plus d'actions complexes. Le Brésil reste déterminé à accélérer le rythme de la réalisation de ces objectifs, notamment ceux visant à réduire la mortalité maternelle et à améliorer la qualité de l'éducation de base.

Pour ce qui est de l'éducation de base, les perspectives sont particulièrement encourageantes. Nous nous sommes attachés à une meilleure formation et à une meilleure rémunération des enseignants en faisant en sorte que les ressources pour l'éducation aillent directement aux écoles, que les dépenses soient supervisées par les communautés locales et que les techniques et matériels didactiques soient améliorés.

Un amendement constitutionnel proposé par le gouvernement fédéral et déjà adopté dans une première série de votes assurera en 1997 un accroissement des ressources pour l'éducation de base de 80 à 300 dollars par enfant et

par année, ce qui va au-delà du niveau de 230 dollars recommandé par la Commission économique pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Brésil attache une grande importance à l'amélioration de la protection des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles. Très préoccupé par les rapports sur le travail des enfants, la prostitution infantile et autres formes de violence, le gouvernement fédéral a lancé une campagne nationale pour lutter contre l'exploitation des enfants et des adolescents. Nous sommes en train d'élargir la couverture d'un programme destiné à fournir une allocation mensuelle de 50 dollars aux familles qui retirent leurs enfants du travail dans les mines et les plantations et les envoient à l'école.

La situation des enfants dans les conflits armés nous inquiète également beaucoup. Le rapport sur ce sujet, préparé par l'expert désigné par le Secrétaire général, Mme Graça Machel, à qui nous rendons ici hommage, fournit à cet égard une analyse sérieuse et contient des recommandations qui méritent d'être mises en oeuvre. Nous tiendrons sans aucun doute compte de ces conclusions dans nos programmes de coopération bilatérale, tels que ceux avec l'Angola et le Mozambique.

Pour faire face à la menace que constituent les mines terrestres pour les civils, notamment les enfants, le Brésil a imposé un moratoire sur l'exportation de ces armes et appuie la négociation d'une convention visant à les interdire.

Le rapport du Secrétaire général ne contient aucune évaluation des progrès visant à assurer une meilleure protection des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles. L'instauration d'indicateurs permettant d'évaluer cet objectif n'est pas une tâche facile. Cependant, nous sommes convaincus qu'avec ou sans de tels indicateurs, la mise en oeuvre des normes contenues dans la Convention relative aux droits de l'enfant doit être poursuivie activement par la communauté internationale. La «bonne» interprétation de la Convention deviendra de plus en plus la clef de voûte de nos actions futures en faveur des enfants.

M. Robinson (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis heureux d'être ici et d'avoir l'occasion de passer en revue les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants, tenu ici, à New York, il y a un peu plus de six ans.

L'examen à mi-parcours des progrès réalisés sur la voie des objectifs fixés par ce Sommet mondial pour les

enfants nous offre une occasion unique de recentrer l'attention du monde et de chaque pays sur nos enfants. C'est également une occasion de mesurer les succès ainsi que les échecs et de tirer les leçons des cinq dernières années pour les mettre à profit dans l'identification des stratégies dont nous aurons besoin pour atteindre les objectifs du Sommet et maintenir nos succès.

En tant que représentant d'un État Membre, je voudrais consacrer quelques instants à l'examen de certaines mesures prises par mon gouvernement pour atteindre les objectifs définis par le Sommet de 1990. Comme c'est le cas dans la plupart des pays, le bien-être des femmes et des enfants de notre nation s'est amélioré dans certains domaines, mais pas dans d'autres.

Je voudrais mettre l'accent sur certaines tendances encourageantes. Premièrement, le taux de couverture vaccinale pour les enfants âgés de deux ans s'est accru; deuxièmement, la mortalité infantile continue à baisser; troisièmement, le taux de natalité chez les adolescents âgés de 15 à 19 ans a diminué, bien que ce taux reste encore plus élevé qu'il y a 20 ans.

Il existe également des tendances moins positives, et je pense que nous devons parler de ce qui va et de ce qui ne va pas. Tout d'abord, le sida est devenu la troisième cause de décès chez les femmes américaines âgées de 25 à 44 ans; parmi les adolescents atteints du sida, 38 % sont des femmes. Deuxièmement, environ 25 millions de femmes fument aux États-Unis, ce qui entraîne le décès d'environ 106 000 femmes et de 3 500 enfants en bas âge chaque année. Troisièmement, la violence est un problème de santé publique majeur, il y a plus d'un million d'enfants et de femmes qui sont blessés chaque année. Quatrièmement, selon de nombreux indicateurs de bien-être, les enfants et les jeunes appartenant à des minorités se portent plus mal que les enfants et les jeunes appartenant à la majorité.

En tant qu'État Membre, nous essayons de faire le point de nos progrès, de comprendre ce que nous pouvons améliorer et de préparer nos réponses. Pour ce faire, il est crucial que nous disposions des informations les plus complètes et les plus précises possibles sur les tendances actuelles. Nous avons travaillé dur pour améliorer la qualité de ces informations et en dresser un état complet.

Nos enfants et nos jeunes sont véritablement la ressource la plus précieuse de notre pays. Les objectifs pour les cinq dernières années et pour l'an 2000 nous aident à établir des priorités afin de protéger et d'éduquer cette ressource humaine. Nous utilisons ces données et les leçons

appries pour améliorer encore les domaines où cela est nécessaire et possible, et pour veiller à ce que les aspirations du Sommet mondial pour les enfants deviennent une réalité.

Maintenant je vais parler des efforts faits au plan international. En tant que pays donateur, les États-Unis sont très heureux d'apprendre que des progrès ont déjà été faits pour réaliser les objectifs du Sommet. Les réalisations mentionnées dans le présent document sont substantielles et nous les saluons. En même temps, les États-Unis croient que des plans et des actions additionnels nous permettront de profiter pleinement de l'occasion qu'offre cet examen.

Nous recommandons la planification et la mise en oeuvre d'un processus de consultation sur la rentabilité, avec l'aide de partenaires et d'experts internationaux — comme cela a été fait pour le Sommet pour les enfants — afin de dégager les leçons apprises et les stratégies nécessaires pour atteindre les objectifs de l'an 2000.

Dans les domaines qui nous interpellent, tels que les affections aiguës des voies respiratoires, l'alimentation, la rougeole et la mortalité maternelle, des partenaires internationaux, y compris les États-Unis, ont acquis une expérience importante depuis 1990. Une consultation avec ces partenaires renforcerait l'aptitude des Nations Unies à appuyer les pays qui appliquent des programmes en mettant cette expérience à leur disposition. Comme l'indique le rapport d'activité, les organisations du système des Nations Unies ont besoin d'une promotion et d'un leadership constants dans ce domaine, en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Nous espérons sincèrement que ce rapport quinquennal contribuera à la revitalisation du consensus et au renouvellement des engagements pris envers les enfants ainsi qu'envers les objectifs qui les concernent, lesquels ont été fixés au Sommet de 1990.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Nous participons au débat sur le point 98 de l'ordre du jour à un moment où l'engagement international de sauvegarder les droits de l'enfant et leur potentiel se confirme. Cet engagement a déjà été réaffirmé par le nombre sans précédent de ratifications de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui a atteint 187 à ce jour, chiffre qu'aucune autre convention relative aux droits de l'homme n'a jamais obtenu.

Le 30 septembre dernier, nous avons célébré le sixième anniversaire du Sommet mondial pour les enfants. Ce

Sommet a été la première conférence internationale des années 90 qui ait réaffirmé que les droits de l'enfant et la préservation de ces droits par les États et les individus favorisent le développement physique, psychologique et intellectuel des enfants, leur permettant par la suite de participer positivement à l'édification d'une société saine où les droits des individus et des communautés sont respectés.

Du fait des efforts continus déployés par les instances nationales et internationales, les droits des enfants sont maintenant devenus les droits de l'homme les plus susceptibles d'être respectés dans la pratique. Ces droits sont devenus aujourd'hui une réalité concrète, comme le reflète l'accroissement des services sociaux essentiels, tels que la santé et l'éducation, ainsi que l'établissement de structures juridiques et législatives au niveau national. De même, des cadres ont été formés, sur le plan local et gouvernemental, aptes à servir les enfants dans les divers aspects de la vie.

L'Égypte a rapidement ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Président Moubarak a également proclamé une décennie pour la protection de l'enfant égyptien, allant de 1989 à la fin du millénaire. De même, le Gouvernement égyptien fait des efforts extraordinaires pour assurer la protection des enfants. Il a entre autres créé un conseil national pour les mères et les enfants, qui est chargé de tracer la politique générale relative à la mère et à l'enfant et d'élaborer un projet de plan national pour l'enfance dans le cadre du Plan national général. Des bibliothèques spécialisées pour enfants ont été établies dans divers quartiers; les enfants des écoles sont assurés médicalement; et des campagnes sont maintenant menées à travers les médias en vue de promouvoir la santé de la mère et de l'enfant. Récemment le Parlement a adopté une nouvelle loi uniforme pour les enfants, dont les dispositions sont plus conformes au texte de la Convention internationale, par rapport à nombre de questions qui, auparavant, étaient disséminées dans diverses lois qui n'étaient pas homogènes, du point de vue législatif, et qui étaient parfois pratiquement incompréhensibles pour le citoyen ordinaire, et pour les avocats et les juges eux-mêmes. Pour la première fois, donc, l'Égypte a adopté une loi qui réunit les différentes règles et dispositions concernant l'enfant, à commencer par ses droits depuis le stade de foetus jusqu'au moment où il atteint sa majorité et devient capable d'assumer des responsabilités.

Nous pouvons dire aujourd'hui, alors que nous faisons le bilan de la situation à mi-parcours de la décennie et examinons ce qui a été réalisé au niveau national, que l'exposé contenu dans le rapport de l'Égypte au Secrétaire général et l'évaluation préparée par le Bureau de l'UNICEF au Caire, concernant le Programme de coopération régio-

nale, reconnaissent tous deux ce qui a été accompli dans le domaine de la santé et de l'approvisionnement en eau potable et d'autres services. Cette concrétisation reflète des indicateurs positifs sur ce qui pourrait être complété durant les cinq années à venir en ce qui concerne l'éducation des enfants et l'élimination des obstacles auxquels nous continuons à faire face, notamment dans certaines provinces tribales, outre les efforts en matière de planification familiale et de services d'hygiène.

En conclusion, je lance un appel en faveur de la protection de l'enfant et de la garantie de ses droits à la vie et à l'intégrité physique, dans les régions sous occupation et sujettes aux conflits armés. L'Égypte réclame l'arrêt de toutes les actions militaires qui entraînent mort et déplacement des citoyens civils dans différentes parties du monde. Nous pensons particulièrement aux enfants d'Afrique, des territoires arabes occupés, dont la Palestine ainsi que le Liban, qui tombent en grand nombre victimes de massacres et d'actes de violence. Je voudrais, à cet égard, citer particulièrement les enfants africains qui souffrent de la pauvreté, de la famine et de l'absence de paix. Je demande à tous les États d'appuyer l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en vue de renforcer le développement dans ce continent. Des mesures sérieuses visant à fournir aux peuples d'Afrique les biens de première nécessité seraient un premier pas sur la voie du respect des droits de l'enfant en Afrique et dans le monde dans son ensemble.

M. Hahm (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'abord exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour son excellent rapport sur les progrès accomplis à mi-parcours de la décennie dans l'application des décisions du Sommet mondial pour les enfants (A/51/256). Ma délégation estime que ce rapport présente une image claire et complète de la situation des enfants dans le monde à mi-parcours de la décennie et suggère les actions à prendre durant la deuxième moitié de la décennie pour réaliser les objectifs de l'an 2000.

Ma délégation saisit cette occasion pour féliciter le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour son rôle précieux dans le processus de suivi, son orientation ferme dans le développement d'un plan d'action national et sa surveillance des progrès réalisés. En outre, ma délégation souhaite exprimer sa gratitude aux diverses organisations non gouvernementales, y compris les comités nationaux de l'UNICEF, qui ont oeuvré avec tant de dévouement et d'engagement au programme mondial pour les enfants.

Le rapport indique une tendance encourageante à la réalisation de la majorité des objectifs en faveur des enfants

dans la plupart des pays. Deux des résultats les plus valables sont liés à la maîtrise des maladies que l'on peut prévenir et à la ratification quasi universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant, ce qui constitue une étape essentielle pour créer un environnement favorisant la protection de l'enfant. Nous pouvons tous à ce stade être fiers de ces réalisations.

Malgré ces acquis, nous avons encore de nombreux défis à relever, qui existaient déjà il y a cinq ans et même il y a 50 ans. Il est tragique de constater que des dizaines de milliers d'enfants continuent de mourir chaque jour de malnutrition et de maladies que l'on pourrait éviter. Le rapport indique qu'environ 12 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent chaque année et qu'environ 70 % de ces décès sont dus à des maladies évitables. La plupart des enfants qui meurent de ces maladies et de malnutrition vivent dans les pays en développement, en particulier en Asie du Sud et en Afrique sub-saharienne. Il est encore plus troublant de noter qu'il y a des millions d'enfants qui se trouvent dans un environnement où la peur et la violence font partie de leur quotidien, et que de nombreux enfants sont recrutés comme combattants dans des conflits régionaux.

Outre les problèmes de survie, une autre question critique à mi-parcours, même si elle n'est pas exprimée de façon explicite comme objectif, est la disparité entre les sexes. Il est décourageant de constater qu'il y a eu peu de progrès notables dans ce domaine, tant pour ce qui est de l'éducation scolaire que de l'analphabétisme dans les pays en développement, et que la situation concernant l'exploitation des enfants à des fins commerciales et les mauvais traitements infligés aux enfants s'est dégradée.

Nous sommes au seuil du XXI^e siècle et nous devons voir comment les gouvernements à titre individuel et la communauté internationale dans son ensemble doivent relever ces défis dans les années à venir. Tout d'abord, mettre fin à la mort injustifiée de quelque huit millions d'enfants chaque année doit être une priorité majeure dans les années à venir. À cette fin, la communauté internationale doit aider les pays en développement dans leurs efforts de réduction du taux de mortalité infantile.

Vu le rôle direct et vital que les femmes jouent dans le bien-être de l'enfant et vu la vulnérabilité des filles, un cadre de travail pour l'égalité et le renforcement du pouvoir d'action des femmes doit occuper une plus grande place parmi les questions liées à l'égalité des sexes dans les stratégies internationales et nationales au cours des cinq prochaines années.

Étant donné le rôle majeur que les ONG et le secteur privé jouent en faveur de l'enfant, la prise de conscience politique et celle du public, la mobilisation des ressources et l'encouragement d'une plus grande participation doivent être favorisés à tous les niveaux, de l'élaboration et l'application de stratégies pour la deuxième moitié de la décennie à l'évaluation des progrès réalisés.

Une autre question que ma délégation considère comme essentielle est la collecte d'indicateurs et de statistiques, instruments permettant de quantifier les progrès non seulement à mi-parcours de la décennie mais aussi au cours des futures évaluations. La réalité est que malheureusement nous sommes limités par diverses contraintes, telles que l'insuffisance ou le manque de données, l'absence de sources fiables, des techniques de mesure inadéquates et un mauvais classement de données. Ma délégation est persuadée que l'amélioration dans la collecte des données et des indicateurs et statistiques reste vitale si nous voulons évaluer de manière exacte les progrès accomplis dans le cadre de nos objectifs communs.

Au cours des cinq dernières années, l'on a reconnu de plus en plus qu'en cherchant à réaliser les objectifs en faveur des enfants, on peut également atteindre d'autres objectifs économiques et sociaux. Il est évident que la série de conférences mondiales tenues sous l'égide des Nations Unies au cours des années 90, à la suite du Sommet mondial pour les enfants, ont consolidé et élargi la notion de développement centré sur l'homme et les questions de l'environnement et des droits de l'homme. En se fondant sur une telle expérience encourageante, ma délégation souhaite réaffirmer son engagement en faveur des enfants et d'un partenariat international qui permettrait de venir au bout des tâches à réaliser d'ici à l'an 2000. Ma délégation espère vivement que les articles de la Déclaration du Sommet mondial se concrétiseront dans un proche avenir.

Mme Thahim (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) :
Ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général pour son rapport sur les progrès accomplis à mi-parcours de la décennie dans l'application de la résolution 45/217 de l'Assemblée générale relative au Sommet mondial pour les enfants. Nous estimons le rapport utile, objectif et honnête. Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance aux institutions spécialisées pertinentes des Nations Unies pour le rôle qu'elles ont joué non seulement dans la rédaction du document, mais également dans le processus de suivi de la Conférence.

Nous rendons hommage aux organisations non gouvernementales pour les véritables efforts qu'elles ont déployés

à cet égard et pour leurs contributions précieuses à la réalisation des objectifs du Sommet. Les activités de ces organisations non gouvernementales dans le suivi du Sommet ne représentent pas simplement une lutte conventionnelle. Elles considèrent une croisade menée au nom des enfants. Une grande partie des efforts accomplis à mi-parcours de la décennie l'ont été par ces organisations.

Le Pakistan s'enorgueillit d'avoir été l'un des pays qui sont à l'origine du Sommet mondial pour les enfants. Nous continuerons d'honorer l'engagement que nous avons pris à l'égard de la réalisation des nobles buts du Sommet. Au Pakistan, le Gouvernement s'est lancé dans plusieurs programmes devant permettre de réaliser les objectifs définis par le Sommet. Nous avons ratifié la Convention sur les droits de l'enfant. Nous traitons les questions relatives aux enfants avec un degré élevé d'urgence et de sérieux. Nous avons réussi à grandement sensibiliser tous les segments de la société aux besoins et droits des enfants. Les lois concernant les droits des enfants ont été renforcées. Des mécanismes institutionnels ont été créés pour la protection des enfants, tels que les tribunaux spéciaux prévus pour engager des poursuites contre les contrevenants aux lois du travail. Dans le secteur de la santé, nous avons éliminé le fléau de la dracunculose, nous avons réduit dans des proportions spectaculaires le nombre des victimes de la rougeole et avons réalisé une iodation du sel presque universelle.

Au Pakistan, comme dans de nombreux pays en développement, certaines tâches majeures demeurent en chantier. Les niveaux de mortalité infantile et maternelle continuent d'être scandaleusement élevés. Par le biais d'un ensemble de mesures de nature à favoriser l'utilisation optimale des ressources limitées, nous envisageons une stratégie optimale au niveau national pour surmonter les graves inconvénients qu'entraînent les contraintes en matière de ressource. Parallèlement à ces mesures, nous devons disposer d'une réserve en personnel formé et motivé. En dépit de nos réussites, une attention complémentaire doit être accordée aux soins médicaux par le renforcement des services existants.

Nous pensons qu'au niveau national, une législation forte, des réformes socio-économiques et l'éducation sont des mesures efficaces pour réaliser les buts du Sommet. Il est encourageant de noter que dans le processus de suivi du Sommet mondial pour les enfants, la Convention relative aux droits de l'enfant est devenue le traité relatif aux droits de l'homme dont la rapidité d'acceptation est sans précédent dans l'histoire. En juillet 1996, la Convention a été ratifiée par 187 pays. Il s'agit une réussite remarquable. Nous

espérons qu'elle aidera la communauté internationale à accomplir les objectifs du Sommet.

Le Secrétaire général a fait observer à juste titre que le critère déterminant pour toutes les déclarations et tous les plans internationaux est leur niveau d'application par les gouvernements nationaux et par tous les secteurs de la société. Nous voudrions ajouter que de telles déclarations doivent s'accompagner de la volonté collective de mener des actions concrètes.

À mi-parcours de la décennie, nous notons que les progrès les plus marquants dans le contexte de la survie de l'enfant ont été accomplis dans les domaines de l'immunisation, du contrôle des maladies diarrhéiques, de la polio, de la dracunculose et des troubles liés aux carences en iode, ainsi que dans la promotion de l'allaitement maternel. La réalisation de ces objectifs a été rendue possible par les efforts concertés des gouvernements, des communautés, des institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations gouvernementales. Nous devons maintenant accentuer ces progrès, notamment dans le domaine de l'immunisation. Une attention particulière doit être accordée à l'Afrique subsaharienne, compte tenu du fait que 14 des 18 pays dont le taux d'immunisation infantile est inférieur à 50 % se trouvent dans cette région.

Nous sommes gravement préoccupés de voir que les progrès accomplis dans les domaines de la malnutrition, de la mortalité maternelle, de l'assainissement et de l'accès des filles à l'éducation ont été faibles, douteux, voire négligeables. Le taux de malnutrition des enfants est alarmant en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Les progrès réalisés dans l'approvisionnement en eau potable et dans le domaine de l'assainissement ainsi que de l'accès de tous les enfants à l'école primaire, sont douloureusement lents. Il existe un autre domaine qui nous préoccupe beaucoup. Alors que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a baissé dans toutes les régions, le rythme du progrès est trop lent pour permettre d'atteindre l'objectif final, notamment en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud.

Tout en analysant la disparité des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet, le Secrétaire général a noté qu'étant donné leur passé, leur stade de développement, les niveaux actuels d'aptitude qui y prévalent et les autres conditions qui leur sont propres, les pays et les régions sont confrontés à des défis plus ou moins grands dans la réalisation des objectifs définis pour l'ensemble du monde.

Nous ne contestons pas les observations formulées par le Secrétaire général au sujet des causes de la disparité dans les progrès. Nous voudrions cependant mettre en garde contre la tendance à passer sous silence l'incapacité permanente des pays et des régions à atteindre les objectifs définis pour l'ensemble du monde et à se contenter d'expliquer les réalités sur le terrain. Si la tragédie liée aux taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, qui, ensemble, enregistrent les trois quarts des décès d'enfants de ce groupe d'âge dans le monde, continue de faire obstacle aux stratégies nationales, la situation ne peut être ignorée. Elle exige une action urgente et concertée. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance devra intensifier ses efforts. La communauté internationale devra aider les pays en développement à formuler et à appliquer des programmes effectifs.

Aujourd'hui, la survie, la protection et le développement des enfants sont menacés à des degrés divers, dans de nombreuses parties du monde, notamment dans les pays en développement. C'est à la responsabilité commune de la communauté internationale qu'incombe la responsabilité collective de faire en sorte que la possibilité nous soit offerte d'élever des enfants en bonne santé, scolarisés, protégés et jouissant de la sécurité. N'oublions pas le calvaire des enfants qui vivent dans des conditions difficiles, notamment dans des situations de conflits armés.

Les enfants représentent notre avenir. Les questions les concernant méritent de figurer en tête de nos ordres du jour nationaux et internationaux. Après tout, le rêve d'un monde heureux et sans danger ne saurait être réalisé tant qu'il se trouvera, n'importe où dans le monde, un seul enfant vivant dans la misère et le désespoir. Le Pakistan appuie pleinement le Secrétaire général lorsqu'il recommande à l'Assemblée générale d'envisager de tenir dans cinq ans une session extraordinaire consacrée à l'examen de la mesure dans laquelle les pays sont parvenus à tenir leurs promesses aux enfants. L'an 2000 serait le moment approprié pour évaluer nos accomplissements. Prenons aujourd'hui l'engagement de tenir nos promesses aux enfants.

Enfin, tout en prenant cet engagement, réfléchissons également aux problèmes et posons quelques questions pertinentes. Pourquoi des problèmes sérieux continuent-ils de faire obstacle aux stratégies nationales dans les pays pauvres? Comment nous attaquons-nous à ces obstacles tenaces qui se dressent sur la voie du développement mondial? La première question trouve sa réponse dans le fait qu'il existe une énorme disparité entre l'ampleur des besoins et le montant des ressources dont disposent les pays concernés pour leur permettre de prendre des mesures concrètes et effica-

ces. La réponse à la deuxième question réside dans le fait que la communauté internationale doit aborder ces problèmes avec des ressources suffisantes, en faisant preuve d'un maximum de volonté et de persévérance, et en se mettant sur le pied de guerre.

M. Ahmed (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, je félicite le Secrétaire général du rapport complet qu'il a soumis sur les progrès accomplis à mi-parcours de la décennie dans l'application de la résolution 45/217 de l'Assemblée générale relative au Sommet mondial pour les enfants (A/51/256).

Nous avons noté avec satisfaction que le domaine dans lequel les plus grands progrès ont été réalisés est celui du contrôle des maladies évitables, en particulier eu égard à la promotion de services tels que la vaccination, le contrôle des troubles dus à la carence en iode, l'éradication de la polio et de la dracunculose, et la protection de l'allaitement maternel. Il est également encourageant de noter les importants progrès réalisés dans la création d'un environnement favorable à la protection de l'enfance grâce à la ratification quasi universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant et à l'amélioration considérable de l'eau salubre.

M. Erwa (Soudan), Vice-Président, assume la présidence.

Cependant, chacun s'inquiète du fait que peu de progrès ont été réalisés dans certains domaines. Aucun progrès notable n'a été accompli eu égard à la malnutrition, la mortalité maternelle, l'alphabétisation des adultes et la généralisation des services d'assainissement. Nous convenons avec le Secrétaire général que beaucoup reste à faire dans ces domaines; à cet égard, le défi à relever d'ici à la fin de la décennie consistera à améliorer notre performance. Bien que le Sommet mondial pour les enfants ait un grand pouvoir de mobilisation, en générant un nouveau partenariat entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les donateurs, les médias, la société civile et les organisations internationales, il importe que ce nouveau partenariat soit renforcé et élargi. Nous avons fait des promesses aux enfants et nous devons les tenir. Nous nous félicitons de l'appel lancé à l'Assemblée générale par le Secrétaire général pour qu'elle envisage de tenir dans cinq ans une session extraordinaire consacrée à l'examen de la mesure dans laquelle les pays sont parvenus à tenir leurs «promesses aux enfants».

C'est un privilège pour moi que de pouvoir dire quelques mots à l'Assemblée, au nom du Gouvernement indien, et de passer en revue les progrès qu'il a réalisés lui-même

vers la réalisation des objectifs à mi-parcours de la décennie. La volonté de l'Inde d'assurer les soins aux enfants, depuis notre indépendance, est consacrée dans notre Constitution. Pour pouvoir honorer l'engagement qu'il a pris, le Gouvernement indien a adopté en 1974 une politique nationale sur les enfants en vue de leur fournir les services adéquats, avant et après leur naissance et tout au long de leur croissance, et d'assurer aussi leur santé physique et mentale, tout en améliorant leur nutrition et leur éducation. À la suite de la Déclaration adoptée par 71 chefs d'État ou de gouvernement au Sommet mondial pour les enfants, le Gouvernement indien s'est donné pour tâche d'atteindre les principaux objectifs en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de nutrition, d'éducation, d'élimination des préjugés liés aux sexes et de protection accrue pour les enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles.

L'Inde a signé la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant, de même que le Plan d'action pour sa mise en oeuvre. L'Inde ayant ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, une politique relative aux enfants et au développement, axée sur les droits, prend une nouvelle importance et sera dorénavant à la base de la stratégie de mon gouvernement en vue d'atteindre les objectifs principaux du développement de l'enfant.

Dans le secteur de la santé, l'objectif de la réduction de la mortalité et de la morbidité devrait être atteint à 95 %. C'est là une tâche énorme, compte tenu de l'importante proportion parmi la population indienne du groupe des moins de 14 ans, dont le nombre devrait atteindre, selon les estimations, plus de 305 millions d'ici l'an 2001.

En ce qui concerne l'objectif de fournir un accès universel à l'eau potable et à des services d'assainissement améliorés, nous avons été jusqu'ici en mesure d'assurer à 89,3 % des habitations au moins une source en eau salubre. Aujourd'hui, le nombre de villages ne disposant encore d'aucune source d'eau potable est inférieur à 1000. Des projets pilotes de contrôle du fluorose ont été lancés dans les États de Andhra Pradesh, Haryana, Rajasthan, Punjab et Gujarat, où des cas de fluorose ont été signalés. L'accès aux moyens sanitaires d'évacuation des déchets humains est assuré à 19,2 % des foyers ruraux.

Au sujet de la nutrition, 15 grands états ont indiqué que plus de 80 % des enfants y recevaient des vaccins contre la rougeole et leur première dose de 100 000 unités internationales de vitamine A. Plus de 67 % du sel de consommation est iodé au moment de la production. On

rapporte que la thérapeutique de réhydratation par voie orale est devenue populaire dans plus de 80 % de nos villages.

La politique nationale de nutrition du Gouvernement indien, adoptée en 1993, donne des résultats concrets dans le domaine de la malnutrition, grâce à l'intervention nutritionnelle directe pour les groupes particulièrement vulnérables et à l'amélioration de diverses méthodes nutritionnelles.

En ce qui concerne l'éducation, la politique nationale en matière d'éducation de 1986 et le Programme d'action de 1992 stipulant que l'éducation est fondamentale pour le développement général des enfants et qu'une éducation gratuite et obligatoire, de qualité satisfaisante, devra être dispensée avant la fin du siècle à tous les enfants jusqu'à 14 ans. La politique nationale en matière d'éducation met également l'accent sur l'inscription universelle des enfants. Le bilan actuel indique que la politique évolutive en matière d'éducation primaire a été appliquée dans 125 régions à environ 15 000 des 750 000 écoles primaires. L'enquête nationale sur l'éducation de 1993 a révélé une amélioration du taux brut d'inscription de 42 % dans l'ensemble et de 7,5 % chez les filles, sur une période de sept ans, de 1986 à 1993.

Le taux de fréquentation scolaire pour les filles des régions rurales s'est accru de 12 % au cours des cinq dernières années. À la suite du taux accru de fréquentation dans les régions rurales au cours des cinq dernières années, 36 millions de plus de filles du groupe d'âge de 5 à 14 ans fréquentent maintenant les écoles primaires en Inde.

Pour atteindre l'objectif de l'universalisation de l'éducation primaire, certains programmes ont été créés, comme Operation Blackboard, Minimum Levels of Learning, The Scheme of Operationalizing, Microplanning et The Scheme of Non-Formal Education. Ces programmes ont pour but d'améliorer sensiblement les locaux et la qualité de l'éducation dans les écoles primaires, tout en améliorant les niveaux existants de réussite scolaire des enfants.

Pour éliminer les préjugés liés au sexe et améliorer la protection des enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles, un plan d'action national dans le cadre de la Décennie de la fillette 1991-2000 de l'Association sud-asiatique de coopération régionale est en cours d'application. Les organisations non gouvernementales sont encouragées à créer des services non institutionnels. La Loi sur le travail des enfants (interdiction et réglementation) de 1986 est appliquée plus rigoureusement car le travail des enfants persiste en raison des contraintes socio-économiques.

Malgré nos réalisations, les tâches qui nous attendent sont immenses. Nous avons toutefois l'intention d'y faire face énergiquement. Nous nous efforçons de parvenir à une utilisation optimale et à la mobilisation de ressources internes et externes. Nos efforts dans le domaine du développement de l'enfant témoignent de l'attachement de l'Inde à la cause des enfants. Nos initiatives visent à un développement axé sur l'enfant dans lequel les enfants ne sont pas simplement les bénéficiaires de services et de programmes mais au centre du développement lui-même.

Pour terminer, ma délégation souhaite demander instamment à la communauté internationale de collaborer plus étroitement avec les gouvernements nationaux à la mise en oeuvre réussie des stratégies élaborées en vue de tenir nos promesses envers les enfants du monde. Je voudrais dire notre reconnaissance pour l'aide que nous avons reçue de nombreuses institutions des Nations Unies, notamment du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, dans les tâches que nous avons entreprises et exprimer l'espoir que cette coopération pourra se poursuivre.

M. Wang Xuexian (Chine) (*interprétation du chinois*) : Il y a six ans, le Sommet mondial pour les enfants s'était réuni avec succès. Aujourd'hui, nous sommes heureux de constater que tous les pays se sont employés sérieusement à faire des engagements qu'ils avaient pris à ce Sommet une réalité, avec des résultats encourageants dans l'amélioration de la survie, de la protection et du développement de l'enfant. Ceci est dû tout d'abord à la volonté politique de tous les gouvernements et de leur attachement à la cause des enfants, ainsi qu'à l'entrée en vigueur rapide de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui, en tant qu'instrument juridique international, a fourni un cadre juridique aux mesures prises par les pays. En outre, une coopération internationale efficace au nom des enfants a également joué un rôle constructif. La délégation chinoise souhaite saisir cette occasion pour remercier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) du rôle important qu'il a joué au cours des six dernières années.

La Chine s'emploie maintenant sérieusement à honorer les engagements qu'elle a pris au Sommet. Nos instances législatives ont élaboré et adopté une série de lois et de dispositions réglementaires relatives à la survie, à la protection et au développement des enfants, sur la base de notre Constitution. Un système juridique relativement complet de protection des droits et des intérêts des enfants a pris forme. En 1992, le Gouvernement chinois a publié officiellement les grandes lignes d'un Plan pour le développement des enfants chinois dans les années 90. Le Conseil d'État a

constitué un Comité pour les femmes et les enfants qui supervise l'application de ces directives.

Grâce aux efforts inlassables du Gouvernement chinois, les conditions de base de l'enfant chinois se sont sensiblement améliorées et la plupart des indicateurs ont atteint les objectifs fixés pour la mi-décennie. Dans le domaine des soins de santé, la Chine a mis en place un système de soins de santé en faveur des femmes et des enfants, adapté à nos conditions. Le réseau à trois volets de soins de santé et de prévention de la maladie dans les zones urbaines et rurales assure la protection des enfants dans tout le pays. La vaccination intensive et planifiée des enfants a beaucoup contribué à réduire l'apparition des maladies évitables par la vaccination ainsi que le taux de mortalité. On compte que d'ici à l'an 2000, l'objectif de l'élimination de la poliomyélite sera atteint. En 1995, le taux de mortalité chez les bébés et les enfants chinois de moins de 5 ans était de 36,4 p. 1000 et de 44,5 p. 1000 respectivement, ce qui représente une baisse de 27 % par rapport à 1991.

Dans le domaine de l'éducation, le Gouvernement chinois a toujours adopté comme principale priorité l'éducation des enfants et a augmenté le nombre d'élèves inscrits chaque année. Actuellement, le taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire est de 98,5 % pour les garçons et de 98,2 % pour les filles, ce qui dépasse les objectifs de la mi-décennie. Le projet Espoir, lancé en 1989 à l'échelle du pays pour aider les enfants qui n'ont pas les moyens de fréquenter un établissement scolaire, a permis à 1 250 000 enfants de poursuivre leur scolarité qui, sinon, était compromise.

La Chine attache une grande importance à la protection des enfants handicapés et a fait tout son possible pour créer des conditions favorables à leur survie et à leur développement. À la fin de 1995, 360 000 jeunes patients, souffrant des séquelles de la poliomyélite ont pu améliorer leurs fonctions physiques après avoir subi des opérations et plus de 60 000 enfants sourds ont retrouvé l'ouïe. Le taux d'inscription des enfants handicapés est passé de 20 % en 1990, à 60 % aujourd'hui et jusqu'à 80 % dans les régions économiquement avancées. Loin d'être satisfait de ces réalisations, le Gouvernement chinois fait des efforts et continuera d'en faire davantage dans ce domaine.

L'examen de la situation à mi-parcours doit à la fois évaluer les progrès et cerner les problèmes existants. D'un point de vue mondial, parmi les nombreux objectifs fixés au Sommet, la réaction envers certains de ceux-ci demeure faible, comme c'est le cas de la réduction de la malnutrition, de la réduction du taux de mortalité maternelle, et de

l'accroissement de l'alphabétisation des adultes. Des efforts énergiques de la communauté internationale pour réduire le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans sont plus nécessaires que jamais. À cet égard, la délégation chinoise partage l'avis du Secrétaire général sur la survie, la protection et le développement de l'enfant, au cours des cinq prochaines années, et elle souscrit aux recommandations contenues dans son rapport.

La délégation chinoise pense que la communauté internationale devrait concentrer ses efforts sur les domaines suivants. Tout d'abord, la pauvreté reste la cause fondamentale qui compromet la survie, la protection et le développement de l'enfant. La pauvreté des familles et des communautés a interdit à de nombreux enfants l'accès aux soins de santé et à l'éducation. La pauvreté est également l'une des causes du travail et de la prostitution des enfants. Si la pauvreté n'est pas éliminée, la promotion de la survie, de la protection et du développement de l'enfant resteront des paroles vides de sens. C'est pourquoi, la communauté internationale, et notamment l'Organisation des Nations Unies, devraient accorder la plus haute priorité à l'élimination de la pauvreté dans la promotion de la cause des enfants.

Deuxièmement, l'un des principaux objectifs fixés au Sommet mondial pour les enfants a été d'assurer une protection spéciale aux enfants vivant dans des zones de conflit et dévastées par la guerre. Ces dernières années, certaines régions se sont trouvées au centre de conflits armés et de guerres. De ce fait, un grand nombre d'enfants ont besoin de cette protection. La communauté internationale, et notamment les institutions compétentes de l'ONU, devraient faire des efforts particuliers pour assurer en temps voulu la protection de ces malheureux enfants. L'Organisation des Nations Unies devrait aussi prendre des mesures efficaces pour protéger les droits et les intérêts fondamentaux des enfants innocents qui vivent dans les pays frappés par des sanctions.

Troisièmement, protéger les enfants contre les informations et les matériaux pernicious est aussi l'une des caractéristiques principales de la Convention relative aux droits de l'enfant. Malheureusement, la culture de la violence, du meurtre, de la pornographie et de l'abus de stupéfiants qui domine certains pays a fait de nombreuses victimes parmi les enfants. En outre, cette culture s'étend à d'autres régions du monde, menaçant la santé mentale et physique de leurs enfants. Il est donc impérieux que les dispositions pertinentes de la Convention soient mises en oeuvre et que l'on mette fin à la fabrication et à la diffusion

de produits culturels pernicious pour les remplacer par une information et des matériaux sains.

Quatrièmement, la question des ressources est essentielle pour réaliser les objectifs de la fin de la décennie. L'initiative de la formule 20/20 a des aspects positifs et doit donc être encouragée. Mais pour obtenir des ressources supplémentaires afin d'aider les pays en développement à réaliser les objectifs de la fin de la décennie, des efforts doivent être déployés pour renverser la tendance actuelle à la réduction de l'aide publique au développement. Ne pas tenir les engagements pris au Sommet mondial pour les enfants reviendrait à tromper les enfants.

Cinquièmement, l'Afrique subsaharienne se heurte à encore plus de difficultés dans ses efforts pour réaliser les objectifs de la mi-décennie. Les institutions des Nations Unies qui fournissent une aide au développement, et en particulier, l'UNICEF devraient accorder une attention particulière à cette région ainsi qu'aux régions d'Asie du Sud et leur apporter une aide financière, technique et en personnel afin de les aider à rattraper leur retard par rapport au reste du monde dans les cinq années à venir.

Rien dans la vie ne peut me rendre plus heureux que de voir le visage souriant des enfants. Je souhaite sincèrement que les enfants du monde puissent mener une vie heureuse.

M. Yelchenko (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) :
Le Sommet mondial pour les enfants de 1990 et l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits de l'enfant ont marqué une étape historique dans le renforcement des efforts internationaux en vue de créer une base politique et juridique propre à améliorer la condition des enfants. L'Ukraine appuie sans réserve la conclusion tirée par le Secrétaire général dans son rapport sur les progrès accomplis à mi-parcours de la décennie dans l'application de la résolution 45/217 de l'Assemblée générale relative au Sommet mondial pour les enfants selon laquelle :

«Le Sommet mondial n'a donc pas seulement donné une importance nouvelle à la cause des enfants dans le programme d'action de la communauté internationale : il a constitué une base de départ pour une relance du mouvement international contre la pauvreté dans toutes ses dimensions sociales et économiques.»
(A/51/256, par. 3)

Je pense que c'est là une bonne occasion d'exprimer notre reconnaissance au groupe de pays — à savoir le Canada, l'Égypte, le Mali, le Mexique, le Pakistan et la Suède —

qui a eu l'initiative opportune de convoquer ce sommet consacré aux enfants.

Les États signataires de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et le Plan d'action pertinent ont reconnu qu'il n'y pas de tâche méritant une plus grande priorité que la protection et le développement des enfants, qui porteront la responsabilité de la survie, de la stabilité et du progrès futurs de la civilisation humaine. À notre avis, les décisions adoptées au Sommet mondial pour les enfants ont bien subi l'épreuve du temps et montrent que nous sommes sur la bonne voie.

La séance de l'Assemblée générale d'aujourd'hui est très importante pour évaluer les progrès réalisés dans l'application des dispositions des documents susmentionnés. Nous pouvons conclure, d'après le rapport du Secrétaire général, que l'attention accordée aux enfants occupe une place importante dans les politiques nationales de nombreux gouvernements. Pour sa part, l'Ukraine déploie tous les efforts possibles pour s'acquitter de ses obligations au titre du Plan d'action. Il y a plusieurs mois, dans une lettre adressée au Secrétaire général, le Président de l'Ukraine a promis d'appuyer de toute son influence les initiatives des Nations Unies en vue d'examiner à mi-parcours de la décennie les progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants, en soulignant que l'examen pourrait devenir une base importante pour les activités futures destinées à améliorer la situation des enfants.

En 1991, l'Ukraine a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, prenant ainsi de nouveaux engagements de créer une base législative appropriée pour la protection sociale des familles avec enfants. Depuis lors, un certain nombre de mesures pratiques ont été adoptées pour améliorer la situation des enfants en Ukraine. Au cours des deux dernières années, les programmes nationaux relatifs à la planification familiale et aux enfants d'Ukraine ont été adoptés. Un rapport de synthèse analytique, intitulé «Les enfants dans les circonstances de la période de transition» a été établi.

Le programme national en faveur des enfants vise à créer les conditions favorables pour le développement de l'enfant; à assurer leur protection juridique et sociale; à prévenir des maladies; à assurer aux enfants les soins et les traitements médicaux les plus fiables; à mettre en oeuvre des mesures radicales pour prévenir les maladies infectieuses; à éliminer la malnutrition chez les enfants; et à mettre en place des mesures pour prévenir le crime, la toxicomanie, l'alcoolisme et le tabagisme chez l'enfant. Afin d'inten-

sifier les efforts déployés à l'échelon national en vue d'appliquer les dispositions de la Convention et de la Déclaration mondiale, une commission spéciale interinstitutions a été récemment créée.

Je n'ai mentionné que ces quelques exemples pour montrer qu'en dépit des difficultés financières auxquelles l'Ukraine est confrontée au cours de la période de transition actuelle, les organes de l'État et du Gouvernement continuent de mettre en oeuvre les mesures sociales appropriées pour préserver le capital génétique de la nation dont dépend l'avenir de l'Ukraine.

L'évaluation des résultats obtenus à mi-parcours de la décennie nous donne des raisons d'être optimistes. En outre, elle met en relief les domaines dans lesquels aucun progrès n'a été réalisé. Nous sommes préoccupés par le fait que la condition des enfants continue à se détériorer dans de nombreuses régions du monde. En particulier, le problème de la prévention et de l'élimination de la vente d'enfants, de la prostitution infantile et de la pédopornographie exigent des mesures urgentes et efficaces à l'échelon national, régional et international. Le premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui s'est tenu à Stockholm au mois d'août dernier, a été un pas important et opportun dans cette direction.

Ma délégation estime que les institutions des Nations Unies comme l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres devraient continuer de jouer un rôle fondamental en la matière. Je voudrais rendre hommage aux efforts déployés par l'UNICEF dans mon pays. Nous nous félicitons également de la décision récente de créer un bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe centrale et orientale, les pays baltes et la Communauté d'États indépendants, avec des bureaux de liaison à Kiev, Minsk et Moscou.

Le débat que nous tenons aujourd'hui sur le rapport du Secrétaire général montre qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous devons donc redoubler d'efforts pour trouver ensemble de nouvelles solutions si nous voulons réaliser les objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants d'ici à l'an 2000. Plus nous prenons soin de nos enfants aujourd'hui, plus nous serons confiants dans leur avenir et dans l'avenir de chaque pays, de chaque région et du monde dans son ensemble.

Nous ne devons jamais oublier qu'un jour nous aussi avons été des enfants, avec nos rêves et les attentes de nos

parents. Un proverbe très connu qui, je crois, n'est pas particulier à mon pays dit : On ne récolte que ce que l'on a semé. Comme l'a déclaré très justement, hier matin, le Secrétaire général, mettons les enfants au premier plan de nos priorités. Faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour répondre aux attentes des enfants du monde.

Mme Smolcic (Uruguay) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Sommet mondial pour les enfants s'inscrit dans une tendance à mettre l'accent sur la cause des enfants dans l'ordre du jour politique international. La Déclaration mondiale et le Plan d'action du Sommet mondial traduisent la volonté de poursuivre les efforts en vue de la réalisation d'une série d'objectifs et de stratégies de développement pour l'enfance dans les années 90.

Nous estimons que les résultats obtenus à mi-parcours de la décennie devraient permettre de maintenir le dynamisme du processus en faveur de l'enfance, qui doit être conçu de manière intégrale car il est inéluctablement et étroitement lié au développement, aux droits de l'homme, à l'environnement et à la population.

Afin d'élaborer son plan d'action pour les politiques sociales en faveur des enfants dans des situations particulièrement difficiles, des femmes, de l'enseignement, de la nutrition et de la santé, l'Uruguay a mis en place une équipe de coordination, qui bénéficie de l'appui technique et financier du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ainsi que de l'aide du Programme de coopération technique du bureau du plan et du budget de la présidence de la République, de la Banque interaméricaine de développement et d'autres responsables et fonctionnaires de tous les secteurs concernés.

L'évolution de la politique sociale de l'Uruguay en faveur des enfants fait que le pays occupe une position particulière dans la région. D'un point de vue historique, la consolidation d'un Uruguay démocratique et des principes républicains est liée au développement d'un système d'éducation et de protection sociale des enfants et des adolescents.

Dans le domaine de l'éducation, même si le taux d'alphabétisation est de 97 % en Uruguay, le Gouvernement uruguayen a entrepris une réforme générale et sans précédent au cours de ce siècle. Cette réforme vise en priorité à améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux; à étendre l'enseignement préscolaire à tous les enfants de 4 à 5 ans, pour faire en sorte que 25 000 nouveaux enfants en bénéficient d'ici l'an 2000; à restructurer les heures de classe dans l'enseignement secondaire de façon à allonger

le temps que les élèves passent dans les établissements d'enseignement; et à revoir l'enseignement professionnel et technique dispensé en remaniant la formation universitaire afin de répondre aux besoins du marché du travail et d'ouvrir de nouvelles carrières.

En ce qui concerne la santé de l'enfant, la rapide institutionnalisation des services sociaux et l'expérience acquise dans ce domaine ont permis de faire de gros progrès, comme le montrent les indicateurs de survie infantile.

Le Ministère de la santé publique a pour principal objectif d'augmenter les taux d'allaitement maternel et de faire baisser considérablement la mortalité infantile qui, l'an dernier est tombée à 16 pour 1 000 naissances vivantes.

Parallèlement, l'un des objectifs clefs de l'Uruguay en matière de santé est d'améliorer la santé psychique, physique et affective des enfants, comme cela se traduit déjà dans la diminution du taux de mortalité infantile. Toutefois, seulement 15 % des enfants uruguayens sont allaités jusqu'à l'âge de 6 mois, et c'est un problème qu'il nous faut corriger, car il représente un important facteur de survie, de développement et de croissance chez l'enfant. Il importe donc de faire en sorte que d'ici l'an 2000 on ait atteint l'objectif de 75 % d'enfants bénéficiant pendant six mois d'un allaitement naturel. C'est la meilleure arme dont nous disposons pour faire tomber la mortalité infantile à 10 p. 1000 dans un pays où les conditions sanitaires assurent une qualité de vie exceptionnelle pour la région. Selon l'indicateur du développement humain calculé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Uruguay se place au trente-deuxième rang dans le monde et au troisième rang en Amérique latine.

La promotion d'hôpitaux amis des bébés qui, à leur tour, encouragent l'allaitement maternel, a reçu une mention toute spéciale de la part de l'UNICEF. Dans ce contexte, l'Uruguay participera au premier Congrès du Cône Sud sur l'allaitement maternel, qui aura lieu à Santa Catarina, au Brésil, les 26 et 30 octobre prochains. Il a pour but la signature d'une sorte de charte aux termes de laquelle les participants s'engageront à mener une politique uniforme pour encourager cette pratique dans toute la région. Ce document sera présenté au premier Congrès mondial sur l'allaitement maternel, qui aura lieu en Thaïlande au mois de décembre.

L'Uruguay s'est engagé à mettre en oeuvre les engagements pris au Sommet mondial pour les enfants et il a élaboré son propre plan d'action en faveur de l'enfance.

Conformément aux données fournies par l'UNICEF, l'Uruguay figure parmi les pays dans lesquels la plupart des objectifs à mi-parcours de la Décennie ont été réalisés à des niveaux élevés d'engagement technique sectoriel. On peut donc dire que, globalement, le bilan est positif. Toutefois, la rapide transformation de la société uruguayenne fait que de nouvelles situations et de nouveaux problèmes sont apparus, lesquels exigent de nouvelles méthodes et, partant, de nouveaux moyens pour mettre la population à l'abri de problèmes comme les mauvais traitements infligés aux enfants, la violence familiale, la toxicomanie, les grossesses chez les adolescentes et le sida.

Conformément au programme du Gouvernement, les principaux objectifs nationaux de l'Uruguay visent une stratégie de développement fondée sur la consolidation de la démocratie, le renforcement de l'équité et de l'intégration sociale, et une juste répartition des chances et des possibilités entre tous les Uruguayens dans une société où il n'y a pas d'exclus. Cela signifie qu'il faut arriver à une parité effective des chances depuis le début de la vie, ouvrir de nouveaux horizons aux jeunes, multiplier leurs possibilités d'insertion dans le monde du travail, et créer de nouveaux domaines d'activités pour leur permettre de développer leur personnalité et de participer à la vie de la société.

L'Uruguay s'est engagé à oeuvrer résolument pour éliminer les obstacles qui empêchent la réalisation des objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants, afin que les futures générations de filles et de garçons bénéficient de conditions de vie dignes et pour que nos sociétés soient plus solidaires et plus égalitaires.

Mme Florez Prida (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Mon gouvernement souscrit aux conclusions contenues dans le rapport (A/51/256) du Secrétaire général, à savoir que les objectifs fixés lors du Sommet mondial pour les enfants ont eu un extraordinaire pouvoir mobilisateur et déclenché dans le monde un mouvement décisif en faveur de la cause des enfants.

Les progrès sont indéniables. Les résultats obtenus en ce qui concerne des objectifs comme la survie de l'enfant, la couverture vaccinale, la lutte contre les maladies diarrhéiques et la promotion de l'allaitement maternel nous permettent d'affirmer que les efforts déployés valaient la peine de l'être.

Toutefois, il n'y a pas de quoi se vanter lorsque les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs fondamentaux comme la mortalité des enfants de moins de 5 ans, la malnutrition ou l'éducation des filles sont minimes ou

nuls. On ne saurait non plus passer sous silence les progrès inégaux réalisés vers ces objectifs que l'on note entre les différentes régions de même qu'entre les différents pays de ces régions.

Certes, la volonté politique dans la mobilisation et le renforcement de toutes les ressources en fonction des objectifs n'a pas toujours été la même au niveau national. Cependant, nous pensons que dans la majorité des cas les limitations fondamentales sont largement dues aux facteurs structurels qui appellent des mesures dépassant le cadre d'un gouvernement donné. L'aspiration au développement intégral de l'enfant sans qu'il s'accompagne d'un développement intégral du milieu social et économique où il grandit est dénuée de tout sens.

Les efforts faits au niveau national doivent s'accompagner d'une nouvelle philosophie de solidarité internationale qui générerait de nouvelles ressources, lesquelles permettraient d'aider les pays en développement à mettre en oeuvre leurs plans nationaux de suivi du Sommet. Si dans un groupe de pays les mesures prises par le Gouvernement dans le domaine de l'éducation peuvent être axées sur des objectifs comme, par exemple, l'accès universel des étudiants à la technologie informatique, dans un grand nombre de nations les gouvernements ne disposent pas même des moyens nécessaires pour fournir cahiers et crayons qu'exige le fonctionnement de leur système d'enseignement primaire.

Cuba souhaite tout particulièrement souligner les résultats concrets réalisés grâce à la collaboration entre les organismes du système des Nations Unies pour permettre la réalisation des objectifs relatifs aux enfants, dans laquelle le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a joué un rôle incontestable. Conformément aux accords convenus au Sommet mondial pour les enfants, Cuba a mis en place un programme d'action national qui sert d'instrument de politique sociale en appui aux programmes que le pays a entrepris pour favoriser le développement intégral des enfants. Dans la mise en oeuvre du programme national, nous avons bénéficié de l'appui permanent des organismes du système des Nations Unies, en particulier d'une contribution des institutions qui s'occupent du bien-être et de la santé de l'enfant, comme le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation mondiale de la santé, le Programme alimentaire mondial, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'UNICEF.

Pendant plus de trois décennies, le Gouvernement et les organisations de la société cubaine ont orienté leurs efforts et leurs énergies en vue de surmonter les graves

détériorations qui ont historiquement affecté les conditions de vie, la survie, le développement et le bien-être des enfants. Ces efforts s'appliquaient à tous les domaines de la vie sociale, en particulier à l'éducation et à la santé.

Les objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants pour l'an 2000 ont déjà été réalisés et dépassés par Cuba. Ceci est particulièrement important si l'on tient compte du fait que les années qui ont suivi le Sommet ont été les plus difficiles de toute l'histoire économique de notre île. Notre pays a dû faire face à une interruption brutale des relations économiques, des flux d'échange et des formes de production complémentaire qui existaient depuis des décennies avec les pays d'Europe orientale et l'ex-Union soviétique. À cela est venu s'ajouter le renforcement du blocus des États-Unis d'Amérique qui s'applique aux vivres et aux médicaments dont nos enfants ont besoin.

La capacité d'achat de notre pays a été réduite de quelque 80 % entre 1989 et 1993. Cela peut donner une idée de l'ampleur des efforts entrepris pour maintenir et même améliorer certains indices de bien-être de l'enfant cubain. Actuellement, Cuba a un taux de scolarisation de 97,6 % pour les enfants âgés de 6 à 12 ans, et pendant quatre années consécutives il a maintenu un taux de mortalité infantile inférieur à 10 pour 1 000 naissances vivantes; cet indice était de 9,4 p. 1000 en 1995.

L'assertion selon laquelle le bonheur d'un enfant vaut plus que toutes les richesses du monde a guidé la politique de mon gouvernement, et pas seulement à l'égard des enfants cubains. Plus de 15 000 médecins cubains ont servi gratuitement dans des dizaines de pays. D'autre part, des milliers d'enfants venus de toutes les parties du monde ont étudié dans nos écoles et lycées. Plus de 10 000 enfants victimes de l'accident nucléaire de Tchernobyl ont été soignés dans notre pays.

Cuba appuie la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale dans cinq ans pour examiner l'application de la Déclaration et du Programme d'action en faveur des enfants et la mise en place des objectifs et des stratégies qui guideront notre action collective au cours des premières années du prochain millénaire.

Qu'il me soit permis de terminer cette intervention en réaffirmant l'attachement de mon gouvernement au développement intégral de l'enfant. Comme au cours des trois dernières décennies, cet objectif continuera de déterminer la conception des politiques et des programmes de mon pays dans tous les domaines. Le bien-être de l'enfant constitue une valeur essentielle de la culture cubaine.

M. Mabilangan (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : En 1990, le Sommet mondial pour les enfants a adopté la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et un Programme d'action pour sa mise en oeuvre. La Déclaration a été pour nous un défi et l'occasion d'apporter un changement dans la vie des enfants. Le Programme d'action a identifié sept principaux objectifs à réaliser d'ici à l'an 2000 : la survie, la santé, la nutrition, l'éducation et la protection des enfants.

Les dirigeants de toutes les parties du monde, qui étaient réunis dans cette même salle, ont pris l'engagement solennel de bâtir un ordre mondial qui sauvegarderait la ressource la plus précieuse de la race humaine — ses enfants. En se référant au Sommet, le rapport de 1990 sur la situation des enfants dans le monde affirme que :

«Des efforts renouvelés pour protéger la vie et le développement des enfants et pour mettre un terme aux pires aspects de la pauvreté constitueraient donc l'investissement à long terme le plus important que l'espèce humaine pourrait consentir pour sa prospérité économique, sa stabilité politique et son intégrité écologique à venir.» (*La situation des enfants dans le monde, 1990, p. 4*)

Cette déclaration reste valable aujourd'hui et, en fait, elle le sera au cours des années à venir.

Immédiatement après le Sommet mondial, les pays ont commencé à traduire leur volonté dans les faits.

Aux Philippines, le Programme d'action pour les enfants philippins dans les années 90 et au-delà, issu des efforts de coopération du Gouvernement, des organisations non gouvernementales et d'autres membres de la société civile, a été mis en place. C'est ainsi que mon pays a répondu à l'appel du Sommet qui demandait de placer les enfants au premier rang de l'Agenda pour le développement. Les engagements que nous avons pris et les objectifs que nous cherchons à atteindre en faveur des enfants philippins faisaient partie du Plan de développement à moyen terme du pays et de notre Agenda sur la réforme sociale.

À ce niveau, je voudrais mentionner l'aide et la contribution précieuses que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance nous a apportés dans la mise en oeuvre du Programme d'action. Nous remercions également nos partenaires pour le développement et les autres membres du système des Nations Unies qui se sont engagés dans des activités opérationnelles pour le développement.

Six années après, le Secrétaire général affirme dans son rapport que dans la plupart des pays on note une tendance encourageante vers la réalisation de la majorité des objectifs. Toutefois, son rapport parle aussi de l'absence de progrès sensibles dans certaines régions, en particulier en Afrique sub-saharienne et en Asie du Sud.

La réalisation d'ici à l'an 2000 des objectifs fixés lors du Sommet constitue le principal défi auquel nous sommes aujourd'hui confrontés. Il existe à l'heure actuelle un besoin encore plus grand chez tous les membres de la communauté internationale, au sein du système des Nations Unies, dans le secteur privé et au sein des organisations non gouvernementales, d'oeuvrer ensemble en faveur des enfants dans le monde. Les pays qui risquent de ne pas pouvoir atteindre les objectifs de la mi-décennie d'ici à la fin du siècle, notamment en Afrique subsaharienne et dans les pays les moins avancés d'Asie et d'Amérique latine, méritent qu'on leur accorde une attention et une aide particulières. Les Philippines s'associent à l'appel lancé à la communauté des donateurs afin qu'elle inverse la tendance observée en matière d'octroi de l'aide publique au développement. Dans les domaines où les progrès ont été significatifs, la préservation des acquis constitue un défi. Nous ne pouvons nous permettre de ralentir nos efforts, car les enfants ne sauraient attendre. Nous espérons sincèrement que la ratification quasi universelle de la Convention relative aux droits des enfants protégera plus efficacement les enfants victimes des conflits armés, de l'exploitation, d'abus et de négligences. À tout moment, l'engagement que nous avons pris à l'égard des enfants doit l'emporter sur toutes considérations politiques ou autres, sans rapport avec leur survie, leur protection ou leur épanouissement.

Aujourd'hui, les Philippines réitèrent leur attachement aux objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants. Nous continuerons à oeuvrer de notre mieux en faveur des enfants philippins. Dans la mesure de nos capacités limitées, nous sommes prêts à coopérer avec les autres pays.

Le Sommet mondial pour les enfants tenu en 1990 a fixé des objectifs précis, vérifiables et limités dans le temps. Afin que nous puissions évaluer nos efforts à la fin de la décennie, les Philippines recommandent la tenue en l'an 2000 d'une Assemblée générale pour procéder à une évaluation des objectifs atteints par le Sommet.

M. Petrella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de son rapport sur les progrès accomplis à mi-parcours de la Décennie dans l'application de la résolution 45/217 de l'Assemblée générale relative au Sommet mondial pour les enfants. C'est

pour moi un plaisir tout particulier que d'intervenir sur une question à laquelle le Gouvernement argentin a toujours attaché le plus vif intérêt et vis-à-vis de laquelle il s'est résolument engagé.

Le Sommet mondial pour les enfants, qui s'est tenu il y a six ans, a marqué une étape historique dans les progrès accomplis à travers le monde en faveur de la cause des enfants. Nous étions convaincus à cette époque que nous inaugurons une ère dans laquelle les questions touchant les enfants revêtiraient une importance politique sans précédent. L'adoption en 1989 de la Convention sur les droits de l'enfant et sa ratification rapide et quasi universelle par 187 États sont autant d'événements qui nous procurent une profonde satisfaction.

Le rapport du Secrétaire général souligne les progrès encourageants réalisés dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de l'assainissement. Nous constatons que trois pays sur cinq sont sur le point d'atteindre l'objectif général d'une augmentation du taux de survie des enfants ou disposent des moyens d'y parvenir. Le rapport indique des progrès importants en matière de vaccination et d'élimination virtuelle des maladies endémiques classiques. La fourniture de sel iodé à 1,5 milliard de personnes a permis de prévenir ces maladies et de sauver 1 million d'enfants chaque année grâce à une augmentation de la capacité des familles à soigner la déshydratation.

Toutefois, en dépit de tous ces efforts, des signes peu encourageants indiquent qu'il n'y a eu pratiquement aucun progrès depuis 1990 en matière d'alimentation infantile, de mortalité maternelle et d'assainissement. Il est évident que ces efforts devront aller de pair avec des efforts résolus en matière d'éducation, car c'est le seul moyen d'éliminer totalement ces graves problèmes. Si nous voulons atteindre les objectifs fixés pour l'an 2000, il nous faudra continuer de mobiliser les ressources à tous les niveaux : budgets nationaux, secteur privé, société civile, organisations donatrices et organisations non gouvernementales.

Au cours de ces six dernières années, l'Argentine a mis en oeuvre des programmes de vaccination à grande échelle de tous les enfants âgés de moins de 7 ans, grâce à la fourniture annuelle à travers le pays de 22 millions de doses de vaccin. Nous avons poursuivi également la deuxième phase de l'élimination du tétanos prénatal en vaccinant les femmes âgées de 12 à 49 ans dans les provinces à fort risque épidémiologique, soit 900 000 personnes en 1995. La consolidation du programme d'élimination de la rougeole, qui a été initié en 1992 avec la vaccination massive de plus de 10 millions d'enfants et de jeunes âgés

de 1 à 14 ans, et la création d'un système de contrôle de certaines maladies fébriles éruptives ont entraîné une diminution spectaculaire des cas, qui sont passés de 5 000 à huit cas confirmés par nos laboratoires en 1995.

Le Gouvernement argentin est extrêmement préoccupé par le nombre croissant de cas signalés à travers le monde de commerce de mineurs, de trafic d'organes, de prostitution et de pornographie infantile. Nous lançons un appel à la communauté internationale afin que toutes les mesures nécessaires soient prises, y compris sur les plans administratif et législatif, en vue de l'élimination de ces crimes et de la condamnation des criminels.

Grâce au soutien de nombreux pays membres du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Argentine a commencé en 1984 à prendre des mesures destinées à élaborer un instrument juridique contraignant qui permettra de lutter contre le trafic international des mineurs. Le rapport sur cette question, qui a été présenté en 1995 par l'Institut latino-américain de prévention de la criminalité, met en relief une série de situations spécifiques et un accroissement de ce phénomène. Les réponses des gouvernements au Secrétaire général sont favorables à l'élaboration d'un instrument contraignant dans ce domaine. À notre avis, il est important que le Secrétaire général continue à solliciter l'opinion des États sur l'élaboration d'une convention relative au trafic international des mineurs.

Nous souscrivons avec enthousiasme à la Déclaration et au Programme d'action de Stockholm et nous nous félicitons de l'initiative prise par le Gouvernement du Royaume de Suède ainsi que des résultats du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Sur la base des acquis de ces conférences internationales, nous insistons sur la nécessité de mettre particulièrement l'accent sur la situation actuelle, non seulement en ce qui concerne la pauvreté, l'abandon des enfants et le fait qu'ils sont sans défense, mais aussi sur la dégradation morale, la perversion et le caractère profondément indécent des criminels qui profitent de ces enfants.

Je tiens à féliciter toutes les organisations compétentes des Nations Unies d'avoir atteint leurs objectifs : le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), organe directement responsable des enfants, pour l'efficacité qui le caractérise; l'Organisation mondiale de la santé (OMS), pour son rôle fondamental dans la mise en oeuvre des objectifs relatifs à la santé et pour le soutien qu'elle apporte aux pays dans la réalisation de leurs objectifs, ainsi que les nombreuses organisations non gouvernementales en Argentine et dans le reste du monde.

Enfin, nous estimons que l'Assemblée générale devrait étudier la possibilité de tenir dans cinq ans une session extraordinaire pour examiner à nouveau où nous en sommes de nos promesses et de nos réalisations.

Mme Vargas (Nicaragua) (*interprétation de l'espagnol*) : Dans les années 80, le rapport intitulé «Situation mondiale des enfants» soulignait que, chaque semaine, 250 000 enfants mouraient dans le monde, en grande majorité emportés par des maladies que l'on aurait pu prévenir, que des millions d'autres parvenaient à peine à survivre dans des conditions sanitaires déplorables et que l'augmentation de la malnutrition de millions d'enfants, notamment dans les pays en développement, était alarmante. Tout au long de cette décennie, environ 2 millions d'enfants sont morts du fait de la guerre, et entre 4 et 5 millions sont frappés d'invalidité.

Durant cette même décennie, la crise de la dette s'est malheureusement accrue dans le monde en développement; cela signifie que les pays du Sud ont transféré annuellement 50 milliards de dollars aux pays du Nord et qu'en moyenne 12 % seulement des dépenses gouvernementales ont été consacrés aux soins de santé de base.

Bien qu'ils soient connus de tous, nous pensons qu'il est utile de rappeler ces faits, même s'ils ne nous donnent qu'une vision partielle de la situation prévalant à la fin des années 80. C'est précisément parce que ce tableau était tellement déconcertant que, sous les auspices des Nations Unies, la décision historique a été prise de convoquer le Sommet mondial pour les enfants. En septembre 1990, plus de 159 pays se sont réunis pour adopter une convention en faveur des enfants du monde.

Aujourd'hui nous sommes réunis dans la salle de l'Assemblée générale pour examiner le rapport du Secrétaire général portant sur les progrès accomplis dans les cinq années qui ont suivi la tenue du Sommet. Certaines questions peuvent se poser : qu'avons-nous fait pour modifier la situation durant ces cinq ans? Qu'avons-nous fait sur les plans national et international pour atteindre les objectifs que nous étions fixés au Sommet mondial pour les enfants?

Ma délégation participe au présent débat non seulement pour dire ce que nous avons réalisé au Nicaragua depuis la tenue du Sommet mondial, mais également en raison de l'intérêt et de la préoccupation que nous inspire la situation attristante des enfants dans le monde, notamment dans les pays en développement. Comme la plupart des autres pays en développement, mon pays a connu, au début des années 90, une situation où il était loin de pouvoir

répondre aux énormes besoins de nos enfants. La guerre qui a sévi au Nicaragua dans les années 80 a eu des effets dévastateurs sur les enfants qui, comme cela s'est produit dans d'autres pays, en ont été les victimes innocentes. Ainsi, plus de 190 000 enfants ont été touchés de façon directe, si l'on songe aux déplacés, aux orphelins, aux morts, aux mutilés, aux séquestrés et aux rapatriés. Ce n'est là qu'un aspect des séquelles de la guerre que nous essayons aujourd'hui de surmonter.

L'engagement pris au Sommet mondial de 1990 constituait un défi que nous avons accepté de relever dans des circonstances extrêmement difficiles car nous étions alors en pleine crise, caractérisée par des ressources réduites, une dette extérieure extrêmement pesante et de grandes exigences à satisfaire sur le plan social. Parallèlement, il nous fallait prendre des mesures pour le relèvement de notre économie. Ces conditions, identiques à celles de nombreux autres pays, comme le reconnaît le Secrétaire général dans son rapport, ont eu des incidences négatives sur nos indicateurs sociaux.

Malgré nos difficultés économiques et sociales, notre gouvernement s'est toujours attaché à réaliser les objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants. À cet effet, le Nicaragua a créé, en 1990, la Commission nationale pour la protection des enfants nicaraguayens, chargée de coordonner et d'établir les éléments éducatifs par le biais d'initiatives gouvernementales et non gouvernementales relatives aux enfants. En 1992, nous avons instauré le Plan d'action nationale pour le développement humain, l'enfance et la jeunesse pour la période 1992-2000, destiné à élaborer des mesures en vue de soulager et de réduire la pauvreté. Au cours de ces cinq années, grâce aux journées nationales de la santé, nous avons réalisé une couverture vaccinale de 100 % pour la tuberculose, de 90 % pour la poliomyélite et une moyenne de 75 % pour la diphtérie, la coqueluche et le tétanos, ce qui signifie que, petit à petit, nous nous approchons des objectifs fixés dans ces domaines.

Le Nicaragua est aussi partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et, conformément à ses dispositions, il a présenté, au mois de mai dernier, son premier rapport à la Commission des droits de l'enfant. Dans ce document, mon pays a reconnu les difficultés rencontrées par les enfants nicaraguayens. La Commission a également préparé une série de recommandations que notre gouvernement étudie actuellement avec grand intérêt, notamment celles concernant l'urgente nécessité de mettre en place des réformes juridiques nationales qui reconnaissent les droits des garçons et des filles. À ce propos, je tiens à dire que, le 4 juillet dernier, la Présidente du Nicaragua, Mme Violeta

Barrios de Chamorro, a présenté à l'Assemblée nationale un projet de code pour l'enfance et l'adolescence, qui envisage un nouveau cadre juridique pour les enfants et les adolescents nicaraguayens afin de leur assurer toute la protection légale dont ils ont besoin.

Nous avons lu avec grand intérêt le rapport du Secrétaire général. Nous constatons, à mi-décennie, que des mesures positives ont été prises, et même si les progrès varient selon les régions, au niveau mondial ils ont été importants, notamment dans le domaine de la vaccination, de la prévention et du traitement des maladies contagieuses. De la lecture du rapport il ressort également que beaucoup de pays ont réalisé des progrès dans le domaine de l'éducation. De même, durant ces cinq ans, des progrès ont été accomplis sur le plan institutionnel. On peut dire aujourd'hui que la majorité des pays ayant participé au Sommet mondial pour les enfants ont créé des commissions pour les enfants et mis en place des programmes nationaux ou élaboré des plans et que la Convention relative aux droits de l'enfant a déjà été adoptée par plus d'États qu'aucun autre pacte relatif aux droits de l'homme dans l'histoire.

Cependant, nous devons constater que non seulement le rapport du Secrétaire général mais également celui relatif à la situation de l'enfance dans le monde en 1995 suscitent nos préoccupations. En effet, malgré les progrès accomplis depuis 1990, de nouvelles situations alarmantes touchent des enfants et doivent retenir toute l'attention. Nous voudrions souligner que, comme le dit le Secrétaire dans son rapport, si cet examen à mi-parcours justifie une certaine satisfaction, il met en évidence les domaines dans lesquels il faut rectifier et améliorer les politiques, les stratégies, les plans d'action, voire les objectifs eux-mêmes. Nous avons vu, au cours des cinq dernières années, que nous ayons fait des progrès dans la diminution de la mortalité infantile, la couverture vaccinale et l'éducation de base de nos enfants, d'autres phénomènes, dont certains ne sont pas nouveaux pour nous, sont venus ternir les progrès réalisés. Le rapport de 1995 sur la situation de l'enfance dans le monde décrit une série de catastrophes de plus en plus fréquentes, comme celles subies par les garçons et les filles au Mozambique, en Angola, en Somalie, au Soudan, en Haïti et en Bosnie. Les statistiques concernant ces situations projettent une ombre sur les générations futures.

Selon le rapport, dans les années récentes la crise de la dette et les programmes d'ajustement structurel ont réduit les recettes réelles dans de nombreux pays en développement et, hormis les pays industriels, beaucoup de régions du monde sont loin d'avoir atteint les objectifs fixés. Le rapport reconnaît que, dans le cas de l'Amérique latine, des

progrès ont été accomplis mais qu'il reste encore beaucoup à faire. Dans les pays d'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes, la plupart des indicateurs sociaux et économiques se sont dégradés dans la première moitié de la décennie.

S'agissant de l'Afrique, c'est la seule région, d'après le rapport, où le principal de la dette extérieure est supérieur au produit national brut, et où une faible croissance économique et des fonds publics d'un niveau insuffisant pour permettre des investissements dans le secteur social ont eu des conséquences négatives pour les enfants. Ce sont des données qui doivent nous préoccuper tous.

À ces problèmes, il faut ajouter l'extension de l'épidémie du virus du sida, dont souffrent des millions d'enfants dans le monde entier, celle de la toxicomanie et de la prostitution des enfants, les effets des catastrophes naturelles et la détérioration de l'environnement. Ce sont autant de phénomènes qui nous font reculer et qui exigent de nous une volonté plus grande et une vision permanente de nos buts et objectifs.

Comme nous pouvons le voir, les activités que mènent les Nations Unies, et en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), pour aider nos gouvernements à atteindre certains objectifs du Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants, revêtent une grande importance pour les pays en développement. Le Nicaragua attache une importance particulière aux activités menées par l'UNICEF sur le terrain, notamment à la coordination de l'assistance en cas d'urgence au plan national, ainsi qu'à l'attention qu'il accorde aux secteurs sociaux à haut risque, comme les plus pauvres parmi notre population qui vivent dans les zones rurales et marginales, ce qui, avec le rôle que joue le coordonnateur résident et les autorités nationales, contribuera à la réalisation des objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants.

Bien que dans son rapport le Secrétaire général mette en relief l'aide accordée par le système des Nations Unies pour faciliter la réalisation des objectifs du Sommet, nous aimerions parler du chapitre qui traite de la mobilisation de ressources. Si nous ne faisons pas davantage d'efforts pour mobiliser des ressources additionnelles, il sera difficile pour les pays en développement de réaliser les objectifs qu'ils se sont fixés. Le rapport reconnaît qu'en moyenne 12 % des budgets nationaux sont alloués à des services sociaux de base, et que dans de nombreux cas il y aurait peu de signes d'amélioration. Les programmes d'ajustement structurel que de nombreux pays en développement ont dû appliquer, n'ont pas encore dans l'ensemble «un visage humain», et

très souvent, sinon dans la majorité des cas, leurs effets négatifs se font sentir dans l'application des programmes de services sociaux.

C'est pourquoi mon pays accorde au renforcement des liens entre les organismes et les institutions nationales et internationales l'importance qu'il mérite et encourage par ailleurs une large mobilisation de ressources pour intensifier les activités menées en faveur des enfants et de la communication sociale aux fins de procéder notamment à des ajustements ayant une dimension humaine. De même, il importe énormément de ne pas réduire les fonds alloués aux programmes de l'UNICEF en Amérique latine. Cela se ferait au détriment de la coopération actuelle, sur le plan technique et sur le plan de la formulation des politiques que l'UNICEF offre à notre région.

Enfin, ma délégation souscrit aux conclusions du rapport du Secrétaire général à savoir qu'une attention croissante doit être accordée aux enfants touchés par un conflit armé ou victimes d'exploitation. De même, nous appuyons les travaux qu'accomplit le groupe de travail pour préparer un projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur la vente des enfants, la prostitution des enfants et l'utilisation des enfants dans la pornographie. Nous convenons avec le Secrétaire général que, d'ici à la fin de la décennie, nous devons nous efforcer davantage d'atteindre l'objectif fixé en faveur de la protection des enfants qui vivent dans des circonstances particulièrement difficiles, circonstances qui sont le lot de la majorité des enfants qui vivent dans les pays en développement.

M. Bjørn Lian (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de dire, au nom de ma délégation, que les progrès faits dans le domaine de la santé pour atteindre les objectifs fixés pour le développement des enfants dans les années 90 sont prometteurs, voire, dans certains cas, véritablement impressionnants. Les tendances mondiales dans les domaines de l'immunisation et du contrôle des maladies infantiles qui peuvent être évitées sont encourageantes. Le monde est à la veille d'éliminer à la fois la poliomyélite et la dracunculose. Pour ce qui est de l'eau potable, l'objectif fixé au Sommet mondial pour les enfants a déjà été dépassé. Cependant, nous reconnaissons également les disparités géographiques à l'intérieur des pays et entre les pays. Dans les années qui restent, l'accent doit être mis, à notre avis, sur les rajustements et sur la réalisation des objectifs fixés dans les domaines de la mortalité maternelle, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. En outre, nous devons nous pencher sur la malnutrition, l'assainissement, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, l'amé-

lioration de la qualité de l'éducation de base et l'élimination des inégalités entre les garçons et les filles.

En reprenant l'initiative 20/20, il faudrait accorder plus d'importance à l'exploration des moyens nécessaires à la restructuration des budgets nationaux, ainsi que des budgets d'assistance en faveur des services sociaux de base. Une réunion sur cette question s'est tenue au printemps à Oslo, à l'invitation de la Norvège et des Pays-Bas. Une réunion de suivi se tiendra dans deux ans, au cours de laquelle les pays discuteront de leurs expériences.

La reconnaissance des droits et des besoins des femmes est un facteur déterminant pour améliorer les conditions de vie des enfants et la qualité de vie. La Norvège, par conséquent, est fermement attachée à la reconnaissance des droits des femmes, qui devraient être identiques à ceux des hommes dans tous les domaines de la vie. Cela, notamment, signifie l'amélioration de l'accès des femmes aux ressources économiques et leur participation accrue aux processus de prise de décisions. Il est donc essentiel de reconnaître que les femmes ont le droit d'être traitées sur un pied d'égalité et de participer pleinement aux prises de décisions si l'on veut réaliser les objectifs du Sommet mondial.

Les préjugés contre les femmes, qui affectent l'accès à l'éducation, posent un problème particulièrement grave en Afrique. En 1996, la Norvège a décidé d'appuyer le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), par le biais d'un programme d'éducation à long terme pour les filles en Afrique. La Norvège envisage d'allouer environ 150 millions de couronnes norvégiennes à ce programme entre 1996 et 1999. Le programme s'étend à environ 30 pays et son objectif est de renforcer le système d'éducation dans les pays individuels, en mettant l'accent sur la proportion croissante des filles qui commencent et terminent l'école primaire.

La Norvège a été parmi les premiers pays à signer la Convention relative aux droits de l'enfant, en janvier 1990, et à la ratifier, en janvier 1991. Pour montrer l'importance que mon gouvernement attache au suivi du Sommet mondial pour les enfants, je tiens également à faire remarquer que la Norvège a créé un ministère séparé pour les enfants et les affaires familiales en janvier 1991. Cependant, les besoins et les intérêts des enfants et des adolescents occupaient même auparavant une place importante dans l'ordre du jour de mon pays. Le Gouvernement norvégien a nommé un médiateur pour les enfants dès 1981 — ce que la Norvège était le premier pays du monde à faire. Depuis lors, d'autres pays ont suivi notre exemple en s'inspirant de notre expérience. Cette expérience a également été partagée avec

certaines pays en développement, par exemple le Nicaragua, par le biais d'un processus que l'assistance norvégienne au développement a grandement facilité. En Norvège, le médiateur pour les enfants jouit d'un vaste mandat et agit en tant que porte-parole indépendant des enfants. Le médiateur favorise les intérêts des enfants auprès des gouvernements et des autorités officielles ainsi que dans le secteur privé. Il lui incombe également d'appeler l'attention sur les événements qui nuisent aux enfants et de proposer des changements aux fins d'améliorer leur situation.

En réponse au Plan d'action et à la Convention et compte tenu de notre responsabilité mondiale vis-à-vis des enfants, le Gouvernement norvégien a élaboré une stratégie d'aide au développement axée sur les enfants. Une plus grande attention sera accordée à concentrer notre aide publique au développement sur des objectifs bénéficiant directement aux enfants. Les domaines prioritaires comprennent les droits, la santé, la nutrition de l'enfant, son éducation, les soins à lui prodiguer et l'éveil précoce des enfants des groupes vulnérables d'enfants.

L'enfant n'est pas un objet mais un sujet. Chaque enfant doit être traité dans le respect de sa dignité et de sa valeur. La responsabilité d'améliorer sa vie nous incombe à tous, dans notre relation quotidienne avec lui et les soins que nous lui prodiguons. Mais nous ne pouvons pas nier la grande responsabilité qui incombe également à chaque gouvernement d'établir et de mener des politiques favorables aux enfants et à leurs familles. Je dirais que les conditions de vie des enfants et leur bien-être devraient être considérés comme un indicateur important de la situation générale d'un pays en matière d'égalité et de répartition des ressources du pays.

Le Gouvernement norvégien reconnaît et apprécie vivement le fait que de nombreux gouvernements de pays en développement ont élaboré et mis en oeuvre avec succès des plans d'action nationaux en faveur des enfants, conformément à la Déclaration et aux recommandations du Sommet mondial. Ce sont là des instruments stratégiques visant à réaliser les objectifs du Sommet mondial. Mon gouvernement est un partisan convaincu de ce que l'on appelle la responsabilité du bénéficiaire, ce qui signifie que les politiques et stratégies touchant à tous les aspects du développement d'un pays, doivent être fondées sur les propres priorités de ce pays. Ces priorités doivent s'appuyer sur la réalité de ce pays, telles que définies par sa population grâce à des processus faisant appel à la participation.

Mon gouvernement est fermement attaché aux questions relatives aux enfants et est résolu à satisfaire les

besoins des enfants et à leur assurer la jouissance de leurs droits. Au Sommet mondial de 1990, l'accent a été mis sur la santé de l'enfant. Le monde est aujourd'hui confronté à des défis considérables liés à la réalisation des droits de l'enfant. Aujourd'hui, il y a un équilibre à respecter dans l'importance à accorder à la santé et aux droits sociaux des enfants. Le Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui s'est tenu à Stockholm en août, a été une contribution importante pour mettre fin à cette atteinte fondamentale aux droits de l'enfant.

Qu'il me soit permis dans ce contexte de dire que la Norvège organisera une conférence à Oslo en octobre de l'année prochaine. Cette conférence traitera des défis liés à la protection des enfants contre l'exploitation économique et contre les travaux susceptibles d'être dangereux ou nuisibles pour leur éducation, leur santé ou leur épanouissement physique, mental, spirituel, moral ou social. La raison pour laquelle nous soulevons la question du travail des enfants est de déterminer de quelle manière la Norvège et d'autres pays pourraient contribuer de manière active à accélérer l'application concrète de la Convention relative aux droits de l'enfant et le respect de la Convention de l'Organisation internationale du Travail sur l'âge minimum et d'autres instruments internationaux pertinents, par le biais de l'aide au développement et d'autres formes de coopération internationale. L'approche devrait consister à faciliter un dialogue constructif et ouvert entre le gouvernement et les représentants des groupes organisés de la société civile, en définissant des stratégies complémentaires visant à réaliser l'objectif de la lutte contre le travail des enfants. La Conférence d'Oslo mettra l'accent sur l'exploitation économique des jeunes enfants. Des efforts particuliers seront déployés pour définir des stratégies visant à abolir le travail des enfants de moins de 15 ans.

Au nom du Gouvernement norvégien, je voudrais féliciter le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) du rôle particulier qu'il a joué dans la défense du bien-être et des droits de l'enfant dans le monde entier et des mesures concrètes et ciblées qu'il a prises afin de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs fixés pour l'an 2000. Je félicite également le Comité des droits de l'enfant, qui relève du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, qui est directement responsable du suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant, pour ses conseils et son appui aux gouvernements dans leur mise en oeuvre de la Convention.

M. Fowler (Canada) : Si ses enfants sont la richesse d'un pays, son mérite s'évalue à l'aune des soins qu'il leur prodigue. L'adoption, en 1989, de la Convention relative

aux droits de l'enfant, le Sommet mondial pour les enfants, de 1990, et le Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales témoignent de l'importance que les Membres des Nations Unies, au cours de la décennie 90, accordent à ces responsabilités.

Il y a quelques semaines, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a organisé, dans ce bâtiment, une cérémonie marquant l'examen à mi-parcours du Sommet mondial pour les enfants. Le Ministre des affaires étrangères du Canada, Lloyd Axworthy, s'est joint au Secrétaire général M. Boutros Boutros-Ghali, au Président de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Razali Ismail, au Directeur exécutif de l'UNICEF, Mme Carol Bellamy, ainsi qu'aux ministres et représentants des cinq autres pays qui ont lancé l'initiative du Sommet mondial, pour marquer cette noble occasion. Un fait ressortait dans leurs allocutions : elles véhiculaient toutes le même message, à savoir que si nous, la communauté mondiale, avons franchi d'énormes étapes vers la concrétisation des objectifs du Plan d'action du Sommet, le gros du travail reste encore à faire.

Le Canada est fier de son association avec M. James Grant, l'ex-Directeur exécutif de l'UNICEF, ainsi qu'avec le Mexique, le Pakistan, la Suède, le Mali et l'Égypte, qui ont pris l'initiative de faire du Sommet une réalité. Comme l'a souligné M. Axworthy, le Canada réitère la promesse faite au Sommet, celle de veiller au respect des droits de l'enfant partout dans le monde.

Avec l'initiative «Grandir ensemble», le programme d'action national mis en place pour donner suite au Sommet mondial, le Canada a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, institué une prestation fiscale pour les enfants, créé un Plan d'action relatif à l'enfance et mis en oeuvre l'initiative pour le développement de l'enfant. Ce dernier programme montre à quel point il est avantageux pour l'enfant, comme pour la société, que les jeunes de 6 ans et moins aient le meilleur départ possible dans la vie. Mieux que cela, l'initiative «Grandir ensemble» fait ressortir le lien entre nos responsabilités envers les enfants du Canada et envers ceux du monde entier.

D'après le schéma directeur de notre politique étrangère, publié en 1995 sous le titre «Le Canada dans le monde», notre programme d'aide publique au développement doit viser en priorité le respect des droits de l'homme, l'essor de la démocratie et la saine gestion des affaires publiques, les droits de l'enfant y étant explicitement soulignés.

(L'orateur poursuit en anglais)

De fait, en promettant de consacrer 25 % de son aide publique au développement à la satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme, le Canada a dépassé l'objectif fixé de l'Organisation des Nations Unies qui est d'allouer 20 % de cette aide aux besoins sociaux de base. Nous estimons à 660 millions de dollars par an notre contribution à l'aide à l'enfance, dont une grande partie est consacrée à la satisfaction des besoins humains fondamentaux. À cet égard, il existe beaucoup de programmes et d'initiatives dont nous sommes fiers, mais nous nous enorgueillissons en particulier des efforts que nous déployons en vue de réduire les carences en iode, cause principale de l'arriération mentale dans le monde. Selon les estimations de l'UNICEF, les progrès réalisés en vue de la généralisation de l'iodation du sel en 1995 ont permis de sauver du crétinisme 7 millions d'enfants, dans 46 pays.

Le Canada continuera de concentrer ses efforts sur des questions telles que les enfants et le SIDA, les enfants des rues et l'éducation. Les investissements actuels du Canada dans l'éducation des fillettes est un exemple du lien étroit qui existe entre l'égalité des sexes, le bien-être de l'enfant et le développement durable. Ces deux dernières années, le Canada et l'UNICEF ont participé à un programme d'enseignement primaire destiné à des filles de 15 pays africains. Nous continuerons à oeuvrer à la réalisation de nos objectifs dans ces domaines et dans d'autres, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies et avec l'UNICEF, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales canadiennes, telles que Save the Children Canada, Street Kids International et HealthReach.

Quelques jours après la cérémonie du 30 septembre, M. Axworthy a présenté, devant un sous-comité de parlementaires canadiens, les priorités du Gouvernement concernant le problème posé par le travail des enfants au niveau international. Nous savons tous que le travail des enfants a essentiellement pour origine la pauvreté et que l'élimination de ses formes abusives ne se prête pas à des solutions faciles. Il ne suffit pas de retirer l'enfant du monde du travail. Il faut des solutions de remplacement pour lui assurer une éducation, des soins et garantir un revenu à sa famille. La coopération pour le développement, axée principalement sur la réduction de la pauvreté et la satisfaction des besoins fondamentaux, est au coeur des efforts que déploie le Canada pour s'attaquer aux causes profondes de l'exploitation abusive de la main-d'oeuvre enfantine.

Le Canada a retenu trois domaines dans lesquels il a déployé son aide au développement pour venir à bout du problème du travail des enfants. Le premier est l'accès de tous à l'éducation de base, en accordant une attention

particulière aux filles, objectif majeur défini lors du Sommet mondial. Le deuxième est l'amélioration de la condition, du rôle et de la sécurité économique des femmes en tant que partenaires égaux dans le développement. Ces mesures contribuent directement au bien-être des enfants. Le troisième est l'appui à une bonne gestion des affaires publiques. Il s'agit d'un aspect essentiel si les gouvernements veulent faire progresser les objectifs du développement social en partenariat avec la société civile et faire respecter les lois et règlements qui régissent le travail des enfants.

Dans le domaine de l'exploitation sexuelle des enfants, le Canada a modifié son code pénal pour interdire la pornographie impliquant des enfants et a introduit une loi qui criminalise la pratique par les Canadiens du tourisme orienté vers l'exploitation sexuelle des enfants. M. Axworthy a participé au Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui s'est tenu à Stockholm en août, qui a connu une participation impressionnante, dont 700 représentants de 119 pays, plus de 100 participants de l'Organisation des Nations Unies elle-même et d'autres organisations internationales, 500 délégués d'organisations de jeunes et d'organisations non gouvernementales et 500 représentants des médias. La forte participation à ce congrès atteste de l'intérêt et de la motivation que suscite cette question, mais en dernière analyse son succès sera évalué en fonction de la régression de l'exploitation commerciale et sexuelle des enfants. Dans l'intervalle, on pourra juger de son utilité par le degré d'application de la Déclaration et du Programme d'action approuvés au Congrès. Dans une phase ultérieure de cette session, la délégation canadienne s'emploiera à assurer un suivi efficace du Programme d'action convenu à Stockholm.

La situation des enfants soldats préoccupe aussi gravement le Canada. Nous participons activement au Groupe de travail de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies chargé de mettre au point un protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant les enfants dans les conflits armés. Une autre mesure importante sera la publication, au début du mois prochain, d'un rapport de l'expert du Secrétaire général des Nations Unies sur l'impact des conflits armés sur les enfants, Mme Graça Machel. Là encore, ma délégation s'emploiera avec d'autres à donner des suites concrètes aux recommandations de Mme Machel.

Le Canada est également préoccupé par les enfants des pays à économie de transition et de reconstruction après les conflits. Un nombre démesuré d'enfants est victime de blessures provoquées par des mines terrestres. Comme en témoignent les cas de la Bosnie et de la Somalie, ils sont

également sujets à un terrible stress post-traumatique. La réunion internationale qui a eu lieu récemment à Ottawa a donné un élan considérable aux travaux sur une interdiction totale des mines terrestres.

L'examen à mi-parcours de la décennie témoigne de ce que la communauté mondiale peut accomplir lorsqu'elle se fixe des objectifs clairs et oeuvre de concert pour réaliser ces objectifs. Il constitue également un aperçu éloquent du travail qui nous attend. Le Canada travaillera sans relâche avec tous les Membres à la réalisation de notre mission : établir les droits de l'enfant en tant que principes éthiques permanents et normes de comportement internationales envers les enfants. Rien de ce que nous pourrions accomplir ici ne sera plus important.

Mme Durrant (Jamaïque) (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite m'associer aux orateurs précédents pour remercier le Secrétaire général du rapport publié sous la cote A/51/256. Ce rapport propose une analyse très détaillée et très claire de l'arrière-plan du Sommet mondial pour les enfants, des objectifs à mi-parcours et de la fin de la décennie fixés au Sommet et de l'énorme quantité d'effort et d'énergie qui ont été déployés par la suite. Nous nous rappelons la manière dont la communauté internationale tout entière s'est impliquée, dans un élan impressionnant, pour porter les questions relatives aux enfants au premier plan de notre ordre du jour.

Cependant, plus important encore peut-être a été l'effet catalyseur du Sommet sur les questions liées au développement social. Dans son rapport, le Secrétaire général attribue à juste titre au Sommet le mérite d'avoir encouragé

«une relance du mouvement international contre la pauvreté dans toutes ses dimensions sociales et économiques.» (A/51/256, par. 3)

De fait, le Sommet a fonctionné à servir de schéma directeur pour la série de conférences mondiales qui a suivi, tant pour les conférences elles-mêmes que pour les processus d'application.

Le Gouvernement et le peuple de la Jamaïque partagent l'optimisme du Secrétaire général quant aux progrès importants accomplis dans le domaine de la santé et du développement de l'enfant, notamment en ce qui concerne la réalisation par divers pays et régions des objectifs à mi-parcours de la décennie et même de certains objectifs de la fin de la décennie. De la même manière, nous nous associons au Secrétaire général lorsqu'il nous met en garde contre le fait qu'il reste encore beaucoup à faire si nous

voulons améliorer et/ou préserver les conditions d'existence actuelles de nos enfants.

Comme beaucoup de nations d'Amérique latine et des Caraïbes, la Jamaïque est sur la voie de réaliser la plupart des objectifs de la fin de la décennie, ayant réalisé tous les objectifs à mi-parcours de la décennie fixés par le Sommet mondial, ainsi que ceux fixés par l'Accord de Nariño, qui a été adopté par les dirigeants de la région en 1994. Les objectifs de Nariño reflètent pour l'essentiel ceux du Sommet mondial mais sont de portée plus vaste et portent sur des sujets de préoccupation particulière pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, par exemple les grossesses précoces, les invalidités et les droits de l'enfant.

En août de cette année, les dirigeants de la région se sont réunis à Santiago du Chili pour examiner les progrès accomplis dans l'application des objectifs du Sommet et de l'Accord de Nariño. Les ministres ont adopté l'Accord de Santiago, qui comprend un ensemble d'objectifs qui vont au-delà même de ceux définis à Nariño. Le nouvel Accord demande l'adoption de politiques sociales modernes fondées sur les droits de l'homme et les droits de l'enfant et définit de nouveaux objectifs pour la région, principalement dans les domaines des droits de l'enfant, des soins génésiques et de l'égalité des sexes.

Malgré les nombreux progrès réalisés par la Jamaïque au cours des dernières décennies dans les domaines de la santé maternelle et infantile, on ressent le besoin d'une amélioration critique dans ces domaines, ainsi que dans celui de la protection de l'enfant. La Jamaïque a été le premier pays de la Communauté des Caraïbes à se présenter devant le Comité des droits de l'enfant. Nous avons depuis mis au point un nouveau programme de pays en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui favorisera le suivi des recommandations du Comité. Cela sera rendu possible par la mise en oeuvre d'un choix d'objectifs pertinents de notre plan d'action national.

Comme c'est le cas dans d'autres pays, la pauvreté est la cause principale des problèmes des enfants jamaïquains; en effet, un tiers des enfants de moins de 4 ans vivent dans la pauvreté extrême. Le Gouvernement de la Jamaïque a fait de l'élimination de la pauvreté sa plus grande priorité. Par conséquent, tout programme lié au bien-être des enfants devra se concentrer sur les régions déshéritées, inadéquatement desservies et sur les groupes à faible revenu. Pour illustrer cette situation, le nouveau programme de coopération du Gouvernement de la Jamaïque avec l'UNICEF a quatre composantes, qui se concentrent sur la survie, la protection et les droits au développement des enfants jamaï-

quains. Cela à son tour, portera sur les domaines suivants : planification sociale; sensibilisation et mobilisation, en ce qui concerne surtout les droits de tous les enfants à la survie, au développement et à la protection; l'éducation et le développement du jeune enfant; les besoins et les droits des enfants particulièrement vulnérables; et l'amélioration de la qualité de vie dans les communautés à faible revenu qui auront été désignées par la prestation de services de base et l'autonomie de ces communautés. Nous convenons, bien sûr, que ce programme est ambitieux, d'autant plus qu'il porte surtout sur les domaines problématiques qui nécessitent une sensibilisation importante pendant une longue période.

Dans son rapport, le Secrétaire général identifie la mobilisation des ressources comme un défi important auquel doivent faire face les pays dans l'application du processus. À cet égard, nous pensons que la collaboration est vitale entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales, le secteur privé, et les agences bilatérales et multilatérales d'aide au développement. Je tiens ici à souligner que les pays devraient être non pas pénalisés mais récompensés pour les succès obtenus dans le domaine du développement de l'enfant.

Aujourd'hui, six ans après le Sommet mondial pour les enfants, trois ans avant l'an 2000, on soulève souvent des questions de l'utilité des nombreuses conférences mondiales qui se tiennent depuis 1990. Le Sommet mondial pour les enfants est un témoignage impressionnant de la capacité de ces conférences de générer des résultats concrets. Maintenant, six ans plus tard, l'esprit créé par le Sommet est toujours au zénith. Je demande instamment à tous ceux qui sont présents de ne pas perdre de vue cet événement positif. Nous ne devons rien ménager pour veiller à ce que dans six ans la volonté d'améliorer le bien-être des enfants du monde soit aussi forte sinon plus forte. À cet égard, la Jamaïque souscrit à la suggestion, que l'on trouve dans le rapport du Secrétaire général, à l'effet que l'Assemblée générale devrait envisager de tenir en 2001 une session extraordinaire, consacrée à l'examen de la mesure dans laquelle les pays sont parvenus à donner effet à la Déclaration et au Plan d'action, ainsi que d'envisager d'autres objectifs et stratégies au-delà de l'an 2000 en faveur des enfants.

M. De Rojas (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, du rapport qu'il a présenté sur les progrès accomplis à mi-parcours de la décennie en vue d'une évaluation plus complète des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés pour la fin et pour le milieu de la décennie, comme il était demandé dans la Déclaration et le Plan

d'action du Sommet mondial pour les enfants. Le rapport trace clairement les tâches qui nous attendent, car il contient une analyse objective non seulement des progrès accomplis à mi-parcours de la décennie, mais aussi des leçons tirées et des défis qui nous attendent pour atteindre les objectifs fixés en faveur des enfants avant l'an 2000.

Le Sommet mondial pour les enfants a marqué une étape probante en direction d'une époque où les questions des enfants acquerront toute l'importance politique qu'elles méritent et où les promesses faites aux enfants au niveau international deviendront des plans d'action. À cet égard, comme le rapport l'indique, le processus de programmes d'action nationaux est unique dans l'histoire des activités de développement des Nations Unies et représente une nouvelle modalité dans la relation entre les décisions à l'échelon international et les mesures adoptées sur le plan national.

Dans notre région, le Sommet ibéro-américain, qui s'est tenu en avril 1994, a fixé certains objectifs pour les pays de l'Accord de Nariño. À la troisième réunion interaméricaine sur les enfants, qui s'est tenue les 8 et 9 août dernier au Chili, nous avons réitéré la place prioritaire qu'occupaient garçons, filles et adolescents dans l'ordre du jour social de l'hémisphère d'ici à la fin de ce siècle, favorisé l'intégration des politiques sociales et économiques à la suite d'une politique intégrée qui devrait permettre d'accroître le niveau d'investissement social, et, partant, de surmonter la pauvreté et favoriser le développement humain.

À cette réunion, nous avons encore une fois réitéré l'engagement que nous avons pris d'atteindre les objectifs fixés en faveur des enfants et du développement social d'ici à l'an 2000, conformément aux priorités, politiques, lois et programmes nationaux, afin d'adapter ces objectifs à la situation particulière de chaque pays.

Au Venezuela, ces dernières années, nous avons entrepris une série de mesures dans le but d'améliorer notre gestion des politiques sociales. À cet égard, nous avons examiné et mis à jour les objectifs du Sommet par le biais de programmes, projets et mesures destinés à promouvoir le respect des droits civiques des enfants énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous tenons à mentionner les progrès d'ordre législatif accomplis dans mon pays pour harmoniser les lois intérieures avec les dispositions de la Convention.

Le Venezuela reste fermement attaché à la ressource qui revêt la plus grande importance pour notre développement : nos garçons, nos filles et nos adolescents. Pour atteindre nos objectifs eu égard à la malnutrition, nous

avons pris des mesures dans le domaine des suppléments alimentaires, y compris un programme pour les mineurs qui ne sont pas dans des institutions; des programmes pour la réhabilitation nutritionnelle; des programmes de distribution de lait et d'autres produits laitiers pour les enfants d'âge préscolaire; et des bourses alimentaires. La réorientation de la politique sociale vers certains groupes de population s'est avérée une mesure novatrice. Les principaux critères utilisés pour identifier les groupes cibles comprennent la vulnérabilité et la priorité à accorder aux groupes à risque plus élevé, comme les enfants de moins de 6 ans, les femmes enceintes, les mères allaitantes, les élèves ayant abandonné l'école, les enfants mal nourris, etc.

Le «Programme Venezuela», qui fait partie intégrante de l'accord que mon pays a récemment signé avec le Fonds monétaire international consacre le droit des Vénézuéliens à la protection de leur famille en tant que noyau de base de notre société, et l'État vénézuélien s'est engagé à accorder une attention prioritaire à la mère et à l'enfant, à la santé et à l'éducation. Ce Programme comprend aussi un ensemble de programmes sociaux visant à canaliser les ressources vers la protection des groupes sociaux les plus vulnérables, pour compenser en partie la diminution du revenu familial durant la difficile période d'ajustement.

Le Venezuela continue d'appuyer toutes les mesures destinées à mettre en place des actions préventives, entre autres, en améliorant la qualité de l'éducation grâce à des programmes encourageant le respect mutuel entre garçons et filles dans les institutions d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire.

Au siècle dernier déjà, José Martí disait que les petites filles devaient en savoir autant que les petits garçons et qu'il fallait travailler en faveur des enfants parce que les enfants sont l'espoir du monde. Nous devons unir nos efforts pour réaliser ces objectifs afin de transformer en réalité les rêves du passé et les promesses du présent.

M. Abdellah (Tunisie) : Intervenant au titre de l'examen des progrès accomplis à mi-parcours de la décennie en application de la résolution 45/217 de l'Assemblée générale relative au Sommet mondial pour les enfants, la délégation tunisienne voudrait faire part des commentaires que la question lui inspire.

Je voudrais à ce propos féliciter le Secrétaire général pour la qualité du rapport qu'il a présenté à cet effet. Le Sommet mondial pour les enfants, tenu il y a six ans, a marqué une étape historique dans l'essor pris par la cause des enfants dans le monde, en adoptant une Déclaration

mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant ainsi qu'un Plan d'action qui trace les objectifs assignés aux États dans une perspective allant jusqu'à l'an 2000 et implique dans le même temps la participation onusienne pour soutenir les efforts nationaux en la matière.

J'aimerais rappeler tout d'abord que les objectifs fixés, en 1990, lors du Sommet mondial pour les enfants, ont eu un extraordinaire pouvoir mobilisateur dont nous nous félicitons. Les activités entreprises ont suscité à travers le monde une recrudescence des programmes en faveur des enfants. Elles ont également contribué à créer de nouvelles relations de partenariat entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales. Les donateurs, les médias, la société civile et les organisations internationales se sont de leur côté mobilisés en vue d'un but commun.

La Déclaration et le Plan d'action du Sommet, ainsi que l'entrée de la Convention relative aux droits de l'enfant dans le droit international, ont fourni le cadre juridique qui a soutenu la dynamique du mouvement en faveur de la cause des enfants à travers le monde. En définissant des objectifs mesurables et assortis d'un délai, le Sommet a fait par ailleurs, oeuvre de pionnier, pour mobiliser des ressources et susciter des engagements.

Sur le plan des réalisations concrètes, la Tunisie exprime sa satisfaction pour les résultats enregistrés dans nombre de pays, dans le cadre des activités consécutives au Sommet mondial pour les enfants. Le rapport du Secrétaire général relatif à la question fournit à ce sujet des indications dont certaines me paraissent fort éloquentes. Ainsi, les objectifs relatifs à la survie de l'enfant ont été accomplis en ce qui concerne la couverture vaccinale, la lutte contre les maladies diarrhéiques, la poliomyélite et la lutte contre les troubles dus à une carence en iode, l'accès à l'eau potable et la promotion de l'allaitement maternel.

Déjà, 89 pays ont atteint l'objectif de la mi-décennie en enregistrant un taux de couverture vaccinale de 90 % et il y a bon espoir d'éliminer la poliomyélite d'ici l'an 2000. La population n'ayant pas accès à l'eau potable a diminué d'environ un tiers depuis 1990. L'objectif de la mi-décennie a également été atteint en ce qui concerne la promotion de l'allaitement maternel, avec l'adoption de pratiques «amies des bébés» dans les maternités. J'aimerais ici mettre en exergue l'impact hautement positif du Plan d'action en faveur de l'enfant au niveau du développement durable pour les pays du Sud.

Ces réalisations, a-t-il été indiqué dans les récents rapports du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ont contribué de manière significative au bien-être des populations concernées de façon globale.

Tout d'abord, les objectifs assortis d'un calendrier, qui ont été définis en tenant étroitement compte des réalités locales, ont accéléré les efforts de développement. Deuxièmement, ces résultats ont montré que l'apport d'équipements et l'accès aux services de base, s'ils sont essentiels, ne suffisent pas. C'est surtout la possibilité pour les pauvres, de gérer leur avenir social et économique, le renforcement des capacités nationales et la mobilisation sociale qui sont les clefs d'un progrès durable. L'éducation de base, les soins de santé primaires et la nutrition, constituent la stratégie la plus efficace et la plus rentable pour briser la spirale de la pauvreté, de la surpopulation et de la dégradation de l'environnement. Un tel investissement, peut contribuer à réduire considérablement la pauvreté dans un temps relativement court.

S'agissant de la Tunisie et en ce qui concerne le volet national, il me plaît de me référer aux réalisations que les autorités publiques, en étroite association avec les forces vives de la société civile, ont concrétisées en faveur de l'enfant.

L'intérêt porté par la Tunisie à la protection et au développement de l'enfant a connu une évolution remarquable en tant qu'élément de base dans la politique de développement des ressources humaines. L'attention accordée à l'enfant découle de la conviction que tout investissement en faveur des générations futures représente, en fait, le meilleur garant de progrès et de stabilité du pays.

Les réformes et les mesures prises en faveur de l'enfant sont en harmonie avec la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement des enfants dans les années 90. Elles se sont traduites par l'élaboration, dès 1991, d'un programme national d'action. L'adoption et l'intégration en 1992 de celui-ci dans le plan de développement économique marquent la volonté de la Tunisie de respecter ses engagements pris en faveur des enfants.

Le programme national d'action a été consolidé par la ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant en 1991; la consécration, par décision du Président de la République, de la date du 11 janvier de chaque année comme fête nationale de l'enfance; l'institution en 1995 du prix du Président de la République pour les droits de l'enfant qui est décerné annuellement aux person-

nalités, aux organisations, aux institutions et aux organismes qui se sont distingués sur le plan national, régional ou mondial par d'éminents services rendus dans les domaines des droits de l'enfant, de sa protection et de son épanouissement; l'adoption, en novembre 1995, du Code de protection de l'enfant qui reconnaît l'intérêt supérieur de l'enfant et met en place un réseau de délégués à la protection de l'enfance sur l'ensemble du territoire, favorisant ainsi l'action préventive en faveur des enfants en situation difficile; la révision du Code de la famille, du Code pénal, du Code des obligations et des contrats, ainsi qu'un certain nombre de lois en vue de l'harmonisation des textes législatifs et de la consolidation des droits de l'enfant; l'institution d'un mécanisme de suivi de la réalisation des objectifs du programme national d'action en faveur des enfants par l'élaboration annuelle d'un rapport sur la situation des enfants, soumis à l'examen du Conseil des Ministres du mois de janvier de chaque année.

En matière de santé, il y a lieu de souligner les efforts consentis par la Tunisie en matière de santé de base et plus particulièrement dans les domaines de la santé de la mère et de l'enfant, de la généralisation de la vaccination, du développement des services en matière de planification familiale et de l'extension de la couverture sociale à l'ensemble de la population.

Parmi les indicateurs les plus importants de la réussite de cette politique sanitaire, on peut relever l'éradication des maladies infantiles, grâce à la mise en place par l'État de programmes nationaux spécifiques et intensifs et qui sont actuellement au nombre de six, constituant les composantes essentielles de la santé maternelle et infantile, la réduction du taux de mortalité des moins de 5 ans de 244 p. 1000, en 1966, à 38 pour 1 000 naissances vivantes en 1994, ainsi que la réduction du taux de mortalité infantile de 163 p. 1000, en 1960, à 32 p. 1000 en 1994.

Les résultats obtenus sur le plan national ont permis à mon pays de connaître une progression continue en matière de développement humain. Les progrès humains et sociaux dont la Tunisie se prévaut ne sont certes pas un phénomène isolé. Ils s'inscrivent dans le cadre du plan d'action mentionné mais aussi dans une dynamique mondiale embrassant l'ensemble des pays membres de l'ONU, afin que le développement économique aille de pair avec le développement social, aboutissant ainsi à la réalisation des objectifs de développement humain durable.

Aussi voudrais-je faire part de notre satisfaction pour les progrès dont le rapport du Secrétaire général se fait l'écho. Cependant, dans ce domaine peut-être plus que dans

d'autres, l'effort devrait être soutenu. Les acquis, aussi louables soient-ils, ne devraient pas nous faire perdre de vue non plus que de nombreuses zones d'ombre, à l'écart de tout progrès social et plus particulièrement en matière d'amélioration de la condition de l'enfant demeurent à travers le monde et plus particulièrement en Afrique et en Asie du Sud-Est. En effet, des millions d'enfants sont encore à l'écart de ces avancées. Le taux de mortalité infantile diminue de manière encore trop lente et la mortalité maternelle demeure un problème aigu. Peu de progrès ont été réalisés en matière de malnutrition et d'éducation élémentaire.

De plus, les enfants dans les zones de conflits en Afrique, au Moyen-Orient et ailleurs subissent les mutilations les plus abominables et continuent de mourir tant sous les bombes que par les effets de la malnutrition et des maladies. L'exemple le plus dramatique reste celui des

enfants irakiens dont un très grand nombre sont décimés, du fait de manque de nourriture et de médicaments. La communauté internationale a le devoir de mettre un terme au plus vite à cette situation tragique.

Pour atteindre les objectifs fixés par le Sommet, il est nécessaire de continuer de mobiliser des ressources à tous les niveaux. J'aimerais me référer à cet égard au rapport du Secrétaire général qui souligne ce qui suit : le Plan mondial d'action du Sommet mondial pour les enfants a invité tous les pays à réviser leur budget de façon que les programmes destinés à réaliser la protection et le développement de l'enfant soient considérés comme prioritaires. Pour ce faire, rien ne devrait être épargné pour que l'exécution des programmes en faveur de l'enfant soit garantie même en période d'austérité et d'ajustement structurel. En vue de réaliser les objectifs mentionnés, il est évident que des ressources additionnelles sont à prévoir, aussi le rapport du Secrétaire général indique-t-il qu'un montant supplémentaire de 20 milliards de dollars serait nécessaire chaque année pendant la durée de la décennie.

En vue de conserver l'élan donné par le Sommet pour tenir les promesses faites aux enfants, la Tunisie appuie la proposition faite par le Secrétaire général pour tenir dans cinq ans une session extraordinaire consacrée à l'examen des progrès accomplis conformément au Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants.

La séance est levée à 18 h 5.